

DÉCEMBRE 2022

WORKING PAPER

N° 37

Typologie des communes wallonnes selon leur équipement fonctionnel en matière de services à la population, d'activités économiques et de tourisme

RÉSUMÉ

Ce *Working Paper* de l'IWEPS s'intéresse aux 253 communes francophones de Wallonie et tente de les classer selon l'importance de trois fonctions qui sont le reflet de leur attractivité: l'équipement en services à la population, le niveau d'activités économiques et le niveau d'activités touristiques. Le classement hiérarchique et combiné sur ces fonctions est cartographié et permet une mise en évidence des communes les mieux équipées sur ces trois fonctions, soulignant leurs atouts, faiblesses et les complémentarités qu'elles peuvent avoir avec les communes voisines. L'exercice actualise des travaux précédents, caractérisant l'importance fonctionnelle des communes dans l'organisation du territoire wallon en situation actuelle, et complète l'analyse contextuelle réalisée par la Conférence Permanente de Développement territorial (CPDT), menée dans le cadre de l'actualisation de la révision du Schéma de Développement du Territoire.

La carte de synthèse du document qui reprend la combinaison du classement en quatre degrés basé sur l'équipement en services et en quatre degrés basé sur l'emploi met en évidence treize catégories de communes. En haut de la hiérarchie, on trouve les principales

communes urbaines de Liège, Namur, Charleroi, Mons, Tournai et Mouscron qui disposent d'une offre variée et de haut niveau en services mais également d'une haute attractivité économique. Ce maillage est complété par des communes également bien équipées et attractives économiquement comme Ottignies-Louvain-la-Neuve, Nivelles mais aussi Huy, Arlon et Marche-en-Famenne. Les communes de Verviers et La Louvière, très bien équipées en services, présentent de leur côté des faiblesses en termes d'attractivité économique avec des ratios d'emploi intérieur relativement faibles. Dans les territoires moins densément peuplés, toute une série de communes complète le maillage en offrant aux populations emploi et équipements de niveaux intermédiaires.

Bien qu'il présente plusieurs défauts dans ce type d'analyses du degré d'urbanisation fonctionnel du territoire, le choix de l'échelle communale permet de mobiliser des données existantes et récurrentes utiles à la meilleure compréhension du fonctionnement du territoire wallon, tout en correspondant au niveau de gouvernance local de la politique de la Ville, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Julien CHARLIER (IWEPS)
Isabelle REGINSTER (IWEPS)

COLOPHON

Auteurs : **Julien Charlier** (IWEPS)
Isabelle Reginster (IWEPS)

Édition : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Ces travaux ne reflètent pas la position de l'IWEPS et n'engagent que leurs auteurs.

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Dépôt légal : D/2022/10158/21

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 32 (0)81 46 84 11

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Table des matières

Remerciements.....	4
1 Introduction.....	5
2 Contexte et objectifs.....	7
3. Méthodologie et données.....	10
3.1. Trois dimensions, trois approches méthodologiques	10
3.2. Degré d'équipement en services à la population.....	14
3.2.1. Localisation des services à la population - données utilisées.....	16
3.2.2. Méthode de classement en quatre degrés d'équipement en services à la..... population	19
3.3. Degré d'intensité des activités économiques	21
3.3.1. Données pour mesurer les activités économiques	21
3.3.2. Méthode de classement en quatre degrés d'activités économiques.....	24
3.4. Communes les plus touristiques.....	25
3.4.1. Données pour identifier les communes les plus touristiques.....	25
3.4.2. Méthode pour identifier les communes les plus touristiques par le CGT et..... l'IWEPS.....	28
4. Résultats	29
4.1. Quatre degrés d'équipement en services à la population.....	29
4.2. Quatre degrés d'intensité d'activités économiques	30
4.3. Communes les plus touristiques.....	31
4.4. Typologie combinée : services à la population et économie.....	33
4.5. Comparaison des résultats avec deux autres typologies aux objectifs..... partiellement convergents.....	36
4.5.1. Hiérarchie urbaine – CPDT 2011	37
4.5.2. Typologie des communes 2017 – Belfius (2018).....	40
5. Synthèse, discussion et perspectives	42
6. Conclusions	45
7. Références.....	48
8. Annexes.....	51
8.1. Annexe 1 : Tableau de la typologie des communes	51
8.2. Annexe 2 : Tableau des communes les plus touristiques et score de..... touristicité 2019.....	55

Remerciements

Ce travail de classement hiérarchique des communes sur la base de différentes données statistiques et d'implantations d'équipements est le fruit de nombreux échanges et de collaborations. Nous tenons à exprimer notre gratitude pour ces différentes contributions constructives et précieuses.

La typologie a fait l'objet de débats et présentations, au sein de l'administration SPW Territoire notamment. Nous souhaitons remercier vivement Michel Dachelet, Inspecteur général du Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Claire Vanschepdael, Denis Cocle, ainsi que l'équipe en charge des travaux de révision du SDT, notamment Yves Hanin et Alexandre Leclercq du CREAT (UCLouvain). Nous remercions également Pierre Neri du SPW Economie pour la mise à disposition de données sur le commerce en Wallonie.

Nous remercions chaleureusement nos collègues qui ont contribué aux rassemblements de données et aux analyses pour construire cette typologie, Laurence Vanden Dooren, Valérie Vander Stricht, Delphine Thimus, Jonathan Lesceux (CGT-IWEPS) ou ont contribué à travers des échanges méthodologiques comme Baptiste Feraud et Dominique Fasbender.

Nous remercions aussi chaleureusement nos collègues relecteurs attentifs et constructifs : Claire Dujardin, Julien Juprelle, Laurence Vanden Dooren et Valérie Vander Stricht.

De vifs remerciements vont aussi à Évelyne Istace pour son travail minutieux d'édition du document et à Aurélie Hendrickx pour son travail précieux de communication autour de nos travaux.

Ce travail a été réalisé sous la direction de Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS et Site O'Dorchai, directrice scientifique de la direction « Recherche et Évaluation » à l'IWEPS. Nous souhaitons les remercier vivement pour leur soutien, leurs relectures et les échanges à propos de ce projet, des résultats de celui-ci, et de leur portée autour d'une meilleure compréhension du territoire, d'une transition juste et bas carbone.

1 Introduction

Les typologies de communes sont des exercices assez traditionnels en analyse des territoires. Elles visent à classer les communes dans des groupes qui partagent des caractéristiques similaires. Elles peuvent être généralistes, intégrant une grande diversité de statistiques disponibles au niveau communal, ou thématiques, adaptées à une question de recherche particulière. De nombreux exemples ont été publiés au niveau belge ou wallon, parmi lesquels la typologie socio-économique Dexia/Belfius (Belfius, 2018), relativement connue au niveau communal (dernière version 2018), ou encore des typologies suivant la densité de population, le degré d'urbanisation (Halleux et al, 1998 ; Van Hecke *et al.*, 2009) ou les typologies cherchant à distinguer le caractère urbain ou rural (Dijkstra et Poelman (2014) au niveau européen et CAPRU (2007) au niveau wallon).

Chaque typologie vise à caractériser les territoires suivant un objectif, en développant des classes de communes partageant des profils homogènes pertinents au regard de cet objectif (Caumont *et al.*, 2017).

L'objectif du présent exercice est de développer une typologie des communes wallonnes¹ en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques. Les caractéristiques étudiées concernent les **trois types de fonctions** suivantes² : les services et équipements à la population, les activités économiques et le tourisme. Les équipements liés à ces fonctions ont des logiques de distributions géographiques spécifiques et, en relation notamment avec leur niveau et l'intensité d'activités qu'ils induisent, ils constituent des facteurs d'attractivité plus ou moins forts pour les territoires environnants. Ils polarisent³ les flux prenant place sur le territoire (déplacements de biens, de personnes en particulier). L'étude de la répartition des fonctions entre communes permet d'identifier les centres de production/consommation ou d'organisation de la production ayant des effets d'attraction et d'entraînement sur les autres espaces. Cela alimente dès lors le diagnostic territorial de la Wallonie, en particulier, la **structure territoriale⁴ en situation existante**. Un des usages de cet exercice est directement lié aux travaux d'actualisation de la révision du Schéma de développement du territoire (SDT)⁵, document (à valeur indicative) qui définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il constitue un complément à l'analyse contextuelle de la CPDT réalisée en 2021-2022 (CPDT, 2022) dans le cadre de l'actualisation de la révision du SDT. Le Gouvernement wallon a d'ailleurs pris acte de cette analyse contextuelle le 31 mars 2022. Il permet également de poser des questions essentielles sur la gestion de nos territoires et sur l'accessibilité de tous les citoyens aux fonctions dont ils ont besoin, en les mettant en perspective avec des tendances mondiales de contraintes énergétiques, matérielles et environnementales (Charlier et Juprelle, 2022).

Les méthodes développées dans cet exercice se veulent simples, transparentes, reproductibles et adaptées aux trois fonctions.

¹ On entend ici la Wallonie sans la Communauté germanophone (neuf communes) qui, depuis le 1^{er} janvier 2020, est compétente en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Le travail porte donc sur le territoire des 253 communes de Wallonie francophone.

² D'après FEGEPRO (2021), en géographie, le terme « fonction » désigne « les activités présentes dans l'espace observé ou étudié et qui ont une utilité pour les populations qui y résident, celles qui le fréquentent ou encore les populations qui vivent ailleurs, mais utilisent les produits et services de ces activités ».

³ « La notion de polarisation désigne l'attraction qu'exerce un pôle (le centre) sur un ensemble d'espaces sous la domination de ce centre. », d'après <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/poles>.

⁴ La structure territoriale désigne le mode d'organisation d'un territoire. Il concerne en particulier les lieux générateurs de flux, la façon dont ces lieux sont reliés, leurs aires d'influence et interdépendances. Dérivé de <https://hypergeo.eu/structure-spatiale/>

⁵ Plus d'informations ici : https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/amenagement/sdt

Ce *Working Paper* est structuré en cinq parties. La section 2 présente de manière détaillée le contexte et les objectifs de cet exercice. La section 3 décrit les méthodologies et les données rassemblées. La section 4 présente les résultats et les compare à d'autres exercices partiellement convergents. La section 5 propose des éléments de synthèse et de perspectives. La dernière section apporte des éléments de conclusion.



2. Contexte et objectifs

D'après le Code du Développement Territorial (CoDT) - outil légal qui rassemble les règles applicables en matière d'Aménagement du territoire et d'Urbanisme en Wallonie -, le SDT « *définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale* » (Art. D.II.2. § 1er). « *L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.* »

Le travail réalisé ici intervient à la demande du ministre du Développement territorial et de son administration, le SPW Territoire –Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (SPW Territoire-DATU). Il s'inscrit dans les missions de l'Observatoire du Développement territorial de l'IWEPS (ODT-IWEPS) et vise à compléter l'analyse contextuelle de la CPDT réalisée en 2021-2022 (CPDT, 2022), sur laquelle doit se baser la stratégie territoriale pour la Wallonie (SDT) qui est en cours d'actualisation en 2022-2023. Il s'agit plus particulièrement d'apporter un complément au chapitre intitulé « Armature territoriale et typologie des communes ».

Ce chapitre de l'analyse contextuelle pointe la difficulté de définir « *une hiérarchie ou une armature urbaine qui permettrait de dissocier indiscutablement un nombre limité de polarités urbaines ou semi-urbaines qui rayonnent autour d'elles-mêmes d'autres communes qui leur seraient dépendantes* ».

Le travail réalisé ici par l'ODT-IWEPS cherche à mettre en évidence le niveau d'**équipements socio-économiques des communes wallonnes**, équipements qui leur procurent potentiellement un rôle polarisant pour les territoires environnants.

Les équipements étudiés par commune concernent **trois fonctions** qui répondent à des logiques différentes de localisation et de polarisation (FEGEPRO, 2021) :

- les services à la population (les habitants ou visiteurs du lieu) ;
- l'activité économique (approchée par l'emploi) et l'équipement en infrastructures logistiques ;
- l'équipement touristique, à destination et attirant les touristes (dont les excursionnistes, à savoir les touristes d'un jour), en incluant également le secteur des foires, salons et congrès (secteur FSC).

Les caractéristiques des communes sur ces trois fonctions permettent d'identifier les centres de production/consommation ou d'organisation de la production ayant des effets d'attraction et d'entraînement sur les autres espaces. La présente typologie doit permettre une meilleure compréhension de l'organisation territoriale actuelle, en identifiant également **les spécificités, atouts et complémentarités des communes** en termes d'équipements « socio-économiques ». Cette structuration actuelle du territoire est notamment le résultat d'un système transport-localisation qui s'est développé ces 60 dernières années sur la base d'une forte utilisation de la voiture individuelle et des énergies fossiles (Charlier et Juprelle, 2022). L'étalement de l'urbanisation à la fois morphologique et fonctionnelle permis par la voiture s'est accompagné d'une multipolarisation des territoires ainsi que d'un allongement et d'une complexification des déplacements, s'éloignant du modèle centre-périphérie monocentrique traditionnel (Lambotte *et al.*, 2011 ; FEGEPRO, 2021).

Cette meilleure compréhension peut permettre d'évaluer la capacité de la structure territoriale actuelle à répondre aux quatre objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du

territoire (cf. encadré 1) et à différents enjeux économiques, sociaux et environnementaux, en particulier en ce qui concerne l'utilisation parcimonieuse des ressources en sol (réduction de l'artificialisation) et en énergie (réduction des déplacements, surtout carbonés). Cette évaluation devrait dès lors permettre une reconfiguration de la structure territoriale wallonne, ses pôles et la manière de les connecter entre eux et au reste du territoire (Charlier et Juprelle, 2022 ; Charlier et Reginster, 2022), notamment dans une approche de développement territorial polycentrique⁶.

Concernant les quatre objectifs régionaux repris dans le CoDT (cf. encadré), les travaux de l'ODT de l'IWEPS se sont souvent préoccupés des objectifs 1 et 4. Cette typologie des communes élargit son champ d'analyse en mobilisant entre autres des données sur les activités productives et intègre donc des enjeux liés au deuxième objectif régional, à savoir le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale.

Encadré 1 : CoDT - Code de Développement territorial⁷

En Wallonie, le Code du Développement territorial (CoDT) se décline autour d'un objectif principal (Art.D.I.1) : celui d'assurer un développement durable et attractif du territoire. « *Ce développement rencontre ou anticipe de façon équilibrée les besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité de la collectivité, en tenant compte, sans discrimination, des dynamiques et des spécificités territoriales, ainsi que de la cohésion sociale.* » Quatre objectifs régionaux (Art.D.II.2) de développement territorial et d'aménagement du territoire sont par ailleurs identifiés :

- 1° la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources ;
- 2° le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale ;
- 3° la gestion qualitative du cadre de vie ;
- 4° la maîtrise de la mobilité.

Les trois types de fonctions étudiées n'ont pas la même importance dans l'organisation du territoire. L'objectif du travail est ainsi de pouvoir identifier en priorité les lieux de Wallonie qui structurent le territoire au vu des services proposés à la population et de l'emploi fourni. Ces deux éléments semblent assez prépondérants à prendre en compte afin d'identifier les lieux qui répondent aux besoins des populations environnantes et qui structurent les déplacements des personnes.

Un exercice de mesure du degré d'équipement en services à la population des villes, bourgs et villages de Wallonie a été réalisé dans une précédente étude (Charlier et Reginster, 2022a). Les entités analysées et caractérisées selon leur degré d'équipement en services correspondaient au concept de « polarité résidentielle de base »⁸ et permettaient d'analyser le maillage territorial de la Wallonie à l'échelle infracommunale. En l'absence de données d'emploi fiables et cohérentes à l'échelle

⁶ Le polycentrisme est une situation ou une stratégie de développement territorial basée sur une répartition plus équilibrée des fonctions entre polarités de diverses tailles connectées entre elles par des réseaux de transport (ESPON, 2004). Ce modèle de développement multiniveaux, faisant aussi référence au principe de « déconcentration concentrée » prôné par le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), vise à améliorer la coopération et la complémentarité des polarités voisines en termes de fonctions qu'elles proposent à un territoire et ses populations (ESPON, 2004 ; Rader Olsson et Cars, 2011).

⁷ Le 25/10/2022, le Gouvernement wallon a approuvé, en première lecture, une réforme du CoDT pour mieux prendre en compte certains défis. Des éléments de mise en œuvre de l'optimisation spatiale (réduire l'étalement urbain et l'artificialisation) pourraient être ajoutés au texte actuel.

⁸ Les « polarités résidentielles de base » sont des territoires identifiés par l'IWEPS pour la Wallonie sur la base de critères correspondant à la définition du concept de « centralités », soit des lieux qui concentrent un minimum de logements, de

infracommunale, un exercice similaire et complémentaire à l'équipement en services à la population des polarités résidentielles n'a pu être réalisé pour la « fonction économique ». Le choix de l'échelle communale s'est donc imposé ici pour croiser les angles d'approches. Cette unité spatiale locale (périmètre administratif) correspond à un des niveaux de décision et de gestion de l'aménagement du territoire, niveau auquel peuvent s'élaborer certains outils de développement territorial, d'aménagement du territoire et d'urbanisme⁹.

L'identification des communes les plus touristiques vient en complément aux approches sur les services à la population et sur le degré économique. Elle vise à mettre en évidence, grâce à la combinaison de trois indicateurs, les communes qui présentent des équipements et une attractivité touristique majeure. En termes de développement territorial, le secteur touristique ne relève pas des mêmes principes d'attractivité que les services à la population et l'emploi, à savoir une polarisation de relative proximité et récurrente. L'activité a toutefois des impacts évidents sur la dynamique territoriale des communes et centralités, que ce soit sur le bon équilibre entre logements principaux et logements secondaires/touristiques, sur les besoins suffisants en services ou sur la demande de transports. Les déplacements que l'angle d'approche du tourisme génère sont toutefois spécifiques aux types d'attractions touristiques et propres aux diverses localisations (attractions culturelles ou naturelles, en ville ou en milieu non habité par exemple). Les localisations « touristiques » dépendent d'ailleurs de ressources territoriales souvent peu délocalisables (patrimoine culturel et naturel).

Au final, l'exercice développé se rapproche de ce qu'on appelle la « hiérarchie urbaine » (Van Hecke, 1998), soit un classement des entités (communes/centralités) en fonction de leur niveau d'équipement/services (urbanisation fonctionnelle) et de leur rayonnement (aire d'influence).

Le degré d'équipement est en partie le reflet de l'attractivité des entités sur leurs alentours. Selon les réseaux de transport/communication existants, les types d'équipements/fonctions considérés et la répartition territoriale de ces fonctions, les aires d'influences multiscalaires des lieux centraux peuvent être plus ou moins étendues. L'objectif du présent travail n'est pas d'identifier des aires d'influence sectorielles. Cependant, un travail spécifique mobilisant des données administratives domicile-travail et domicile-écoles secondaires est en cours à l'IWEPS, en complément à la construction de bassins de consommation réalisés par le SEGEFA-ULiège (SPW, 2021). Il permettra de mettre en évidence les communes les plus autonomes et, inversement, dépendantes sur ces deux fonctions.

Le travail réalisé ici, traitant de la répartition des fonctions entre les communes wallonnes, offre également des réflexions sur l'accès aux dites fonctions par tous les citoyens et le maillage optimal du territoire, dans un contexte actuel et futur où la mobilité est de plus en plus contrainte, notamment par la question de l'accès à l'énergie (Calay et Claisse, 2022). Ces réflexions font aussi l'objet de publications complémentaires de l'IWEPS (Charlier et Reginster, 2022a, Charlier et Reginster, 2022b ; Charlier et Juprelle, 2022).

services de base à la population et/ou une desserte suffisante en transports en commun. Ces entités correspondent aux tissus résidentiels des principales villes et aux principaux villages de Wallonie. Une publication de l'IWEPS spécifique est dédiée à ce sujet : Charlier et Reginster, 2021.

⁹ https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/aménagement/local.

3. Méthodologie et données

3.1. TROIS DIMENSIONS, TROIS APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES

Il s'agit donc de classer les 253 communes de Wallonie francophone selon trois types de fonctions : services à la population, emploi-logistique, tourisme.

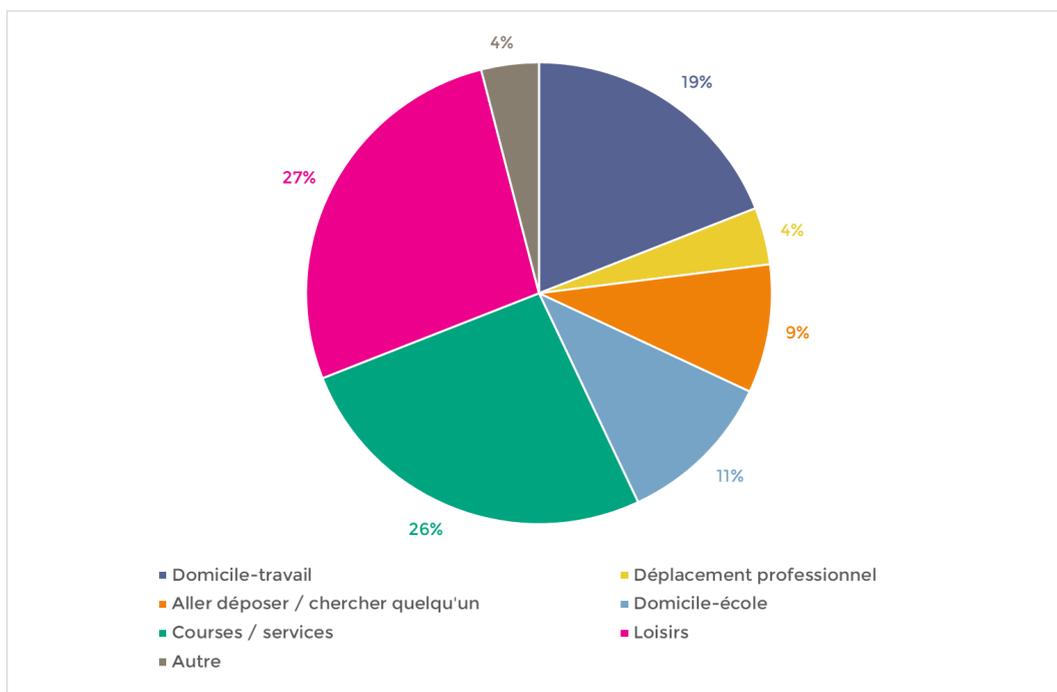
La typologie est construite sur la situation existante en fonction des données collectées les plus récentes possible, mais antérieures à la crise sanitaire de 2020 qui a fortement perturbé l'activité socio-économique.

Au vu des particularités de chacune des fonctions en termes de logiques spatiales (type d'attractivité, aires d'influence...) et des données mobilisables par commune, une méthodologie propre à chaque fonction est élaborée.

Des éléments d'analyse intéressants à prendre en compte au préalable concernent quelques observations issues de l'enquête Monitor (SPF M&T, 2019) sur les déplacements des Wallons et des Wallonnes selon le motif¹⁰. La figure 1 reprend la répartition du nombre de déplacements des Wallons et des Wallonnes selon le motif et la figure 2 reprend les distances moyennes par déplacement parcourues par les Belges en fonction du motif. En Wallonie, en 2017, les déplacements pour motif lié aux services représentaient 26% des déplacements et les déplacements domicile-travail, 19%. Si on ajoute les déplacements scolaires aux déplacements pour motif de services (les écoles secondaires et d'enseignement supérieur sont prises en compte comme services dans ce travail), on atteint 37% de déplacements avec pour objet les services. On constate que les déplacements des Wallons et des Wallonnes liés au travail et à la scolarité, deux motifs de déplacements quasi quotidiens pour bon nombre d'habitants, ne représentent que 30% de l'ensemble des déplacements, alors que les déplacements liés aux loisirs s'élèvent à 27% et ceux liés aux courses/services (shopping, aller chez le médecin...), à 26%. Au fil du temps (et au travers des résultats des enquêtes de mobilité successives), une érosion des motifs de déplacements liés au travail et à la scolarité est constatée (SPF M&T, 2019 ; Charlier et Juprelle, 2022). Ces deux motifs ne constituent plus l'essentiel des déplacements au vu notamment de l'augmentation de la part des plus de 65 ans dans le total de la population, mais aussi du relâchement des contraintes de mobilité et de l'avènement d'une société de loisirs et de consommation (Charlier et Juprelle, 2022). Plus récemment, l'augmentation du télé-travail a également certainement diminué les déplacements liés à ce motif. Les déplacements liés au travail restent cependant structurants en raison de leur récurrence, de leur régularité spatiale et temporelle et du fait qu'ils peuvent être considérés comme des déplacements contraints et non des déplacements choisis. Ils constituent généralement un socle organisationnel sur lequel se greffent d'autres motifs (Ermans, 2019) et restent dès lors importants dans la gestion de la mobilité.

¹⁰ Il n'est cependant pas toujours évident de caractériser un déplacement par un seul motif étant donné que les individus réalisent de plus en plus une série de déplacements en chaîne qui peuvent répondre à plusieurs motifs. Dans les enquêtes de mobilité, l'attribution d'un déplacement à un motif fait l'objet de règles particulières. Pour un complément d'information, nous renvoyons le lecteur au *Working Paper* de l'IWEPS n°24 (Juprelle, La Rocca et Masuy 2018).

Figure 1 : Répartition du nombre de déplacements des résidents wallons selon le motif, Monitor 2017



Source : SPF M&T, Monitor 2017. Publié dans Charlier et Juprelle (2022).

Au niveau des distances parcourues (figure 2), l'enquête Monitor au niveau belge met en évidence le kilométrage moyen bien plus élevé des déplacements domicile-travail (21 km) que des déplacements de courses/services (10 km). Bien qu'il s'agisse de valeurs moyennes pour la Belgique et la Wallonie pour différents motifs/modes et que les disparités infrarégionales peuvent être très fortes (Charlier et Juprelle, 2022), ces observations montrent la pertinence de considérer et traiter de manière différente les lieux de services et les lieux d'emploi dans leur façon de polariser l'espace.

Figure 2 : Distances (gauche) et durées (droite) moyennes, par déplacement, en fonction du motif - Déplacements des résidents de Belgique (enquête Monitor 2017)



Source : SPF M&T (2019), Monitor 2017.

Note : les « déplacements professionnels » correspondent aux déplacements réalisés lors de l'activité professionnelle. « Aller au travail » correspond au déplacement du domicile au lieu de travail.

Les particularités des trois types d'équipements socio-économiques au niveau de leur attractivité territoriale, de leurs facteurs de localisation¹¹, de leurs localisations optimales sur le territoire et/ou de leurs liens avec les objectifs régionaux de développement territorial du CoDT peuvent être résumées ainsi :

- **Services à la population.** L'objectif est de classer les communes selon leur degré d'équipement en services à la population, car cet équipement tend à répondre aux besoins des populations environnantes et présente dès lors un caractère polarisant de la commune sur les territoires environnants matérialisés par des flux/déplacements de personnes. Afin de définir ce degré d'équipement et donc de prendre en compte son attractivité potentielle, deux critères essentiels sont retenus : la diversité des besoins couverts par les services présents et le niveau de services rendus. C'est pourquoi les services sont classés, d'une part, dans sept thématiques correspondant aux types de besoins auxquels ils répondent (santé, gouvernance, enseignement, culture, sport, commerces, mobilité) et, d'autre part, au sein de ces sept thématiques par niveau hiérarchique. Le niveau hiérarchique est lié à la fréquence à laquelle les populations recourent au service et à leur plus ou moins grande rareté sur le territoire étudié. Les services courants ou de base sont présents dans la plupart des communes ou centralités et sont des services qui sont régulièrement fréquentés par la population locale. Les services ou infrastructures de niveaux hiérarchiques supérieurs sont présents ou concentrés dans un nombre plus réduit de polarités ou de communes, et ils sont fréquentés de manière moins courante et par une population prête à se déplacer sur de plus longs trajets (Van Hecke, 1998, Lambotte *et al.*, 2011 ; FEGEPRO, 2021 et cf. section 3.2.). En général, plus la fréquence de recours est forte, plus la proximité aux utilisateurs est importante. De manière globale donc, les déplacements vers les lieux de services fonctionnent sur la base de la proximité : l'utilisateur se rend généralement dans le lieu de service le plus proche de son domicile¹². Cependant, la proximité n'est pas le seul facteur de choix des utilisateurs, surtout dans les secteurs marchands¹³ et en fonction notamment des contraintes de mobilité de chacun : on ne va pas nécessairement faire ses courses dans le magasin alimentaire le plus proche de son domicile car il ne correspond pas forcément à ses préférences. Les localisations des services à la population sont variables entre autres selon l'activité (besoin couvert), le type de prestataire (public/privé), la taille de l'implantation et sa compatibilité avec le tissu urbanisé résidentiel. Certains services se développent dans des zones monofonctionnelles, souvent en périphérie des centralités (pôle monofonctionnel). Cette tendance s'est principalement développée avec les processus de périurbanisation et d'étalement urbain déjà cités. Toutefois, une majorité des principaux services à la population se localise dans des centres multifonctionnels ou à forte proximité des tissus urbanisés résidentiels. Ces localisations sont particulièrement polarisantes par la mixité des services proposés.
- **Économie/emploi et logistique.** L'objectif est de mettre en évidence le potentiel de polarisation des communes sur la base de leur fonction économique. Ce potentiel de polarisation

¹¹ « Par facteur de localisation, on entend tout phénomène susceptible d'influer d'une manière ou d'une autre sur le choix d'une localisation. » (Mérenne-Schoumaker, 2002).

¹² Des services présents à proximité du lieu de travail ou sur des lieux traversés pour effectuer d'autres trajets dans des chaînes de déplacements peuvent également répondre aux besoins des populations.

¹³ La plupart des fonctions retenues laissent le libre choix à l'utilisateur d'aller là où il le souhaite, surtout pour les services marchands. Pour l'enseignement secondaire par contre, le décret « Inscriptions » de la Fédération Wallonie-Bruxelles limite la liberté du choix de l'école en introduisant notamment des critères de proximité (Décret Inscription : Inscriptions en 1^{er} année secondaire <https://inscription.cfwb.be>).

est approché indirectement par l'emploi intérieur de la commune¹⁴ (de manière absolue en nombre d'emplois mais aussi de manière relative en rapportant l'emploi à la population résidentielle). La fonction économique génère des flux de travailleurs, plus ou moins réguliers, qui concernent la population active occupée, soit environ 41% de la population wallonne¹⁵. Elle induit une polarisation des territoires environnants sur des distances généralement plus élevées (moyenne de déplacement domicile-travail de 21 km en Belgique contre des distances plus faibles pour les services/commerce ou « aller à l'école », cf. figure 2 ; voir aussi Lambotte *et al.* (2011) ; De Wasseige *et al.* (2001)). Suivant les types d'emploi, les secteurs d'activité, la localisation de l'offre d'emploi est assez variée (Halleux *et al.*, 2019) et peut concerner des centres multifonctionnels, des périphéries de centralités (zones monofonctionnelles notamment comme les parcs d'activités économiques) ou des lieux plus isolés sur le territoire où se trouve parfois un seul établissement conséquent. Concernant le développement économique, en lien avec l'objectif de développement socio-économique et de l'attractivité territoriale, on peut également se placer au niveau des acteurs économiques qui recherchent une localisation sur le territoire wallon. La façon dont ils vont choisir la localisation optimale pour leur activité économique comprend des facteurs, comme le coût du foncier, intervenant sur des zonages plus larges que les communes individuelles. Dans cet objectif, la commune n'est pas nécessairement la bonne échelle d'analyse : des facteurs de localisation supra-communaux peuvent intervenir aussi bien que des facteurs communaux ou infracommunaux. Il s'agit donc bien d'une fonction très particulière à diagnostiquer qui requiert des analyses multiscalaires et multisectorielles. De plus, il apparaît souvent difficile de faire coïncider les objectifs de maîtrise de la mobilité et d'utilisation rationnelle des ressources avec les objectifs de développement économique et d'attractivité territoriale pour les entreprises (Louis *et al.*, 2019). Deux indicateurs clés seront utilisés pour construire la typologie : le ratio d'emploi intérieur ainsi que le nombre de postes de travail offerts sur le territoire communal. Quelques grandes infrastructures d'équipement logistique (plateformes multimodales, aéroports) seront également localisées par commune car elles jouent un rôle dans l'attractivité économique de celles-ci pour un certain nombre de secteurs. Au final, l'exercice recherche à déterminer ce qu'on pourrait appeler l'intensité économique de la commune et par extension, son attractivité économique.

- **L'attractivité touristique.** L'objectif est de mettre en évidence les communes wallonnes les plus touristiques sur la base de leur équipement mais aussi sur la base des visites/fréquentations qu'elles enregistrent annuellement. Cela reflète leur attractivité touristique générale. Les facteurs de localisation des infrastructures touristiques sont variés : ils sont fréquemment liés à la proximité de ressources naturelles ou patrimoniales bâties. Les flux et les attractivités des populations dans ce secteur sont également variés, attirant tantôt des populations proches, tantôt des populations se déplaçant sur de longues distances (de Wallonie, de Belgique ou de l'étranger) ; l'attractivité peut être de courte ou de plus longue durée. À noter que l'activité touristique est une forme d'activité économique et que les « touristes/visiteurs » peuvent utiliser/consommer des infrastructures ou services à la population locale. En termes de polarisation, le secteur touristique ne fonctionne pas de la même manière que

¹⁴ Le travail développé ici englobe l'ensemble de l'emploi et recouvre donc une partie des activités reprises dans les services à la population (emploi dans ces secteurs, dont le commerce et les services publics) et dans le tourisme. Toutefois, des analyses complémentaires développées plus bas permettent de distinguer l'emploi de la sphère présentielle par rapport à celui de la sphère productive (cf. section 3.3).

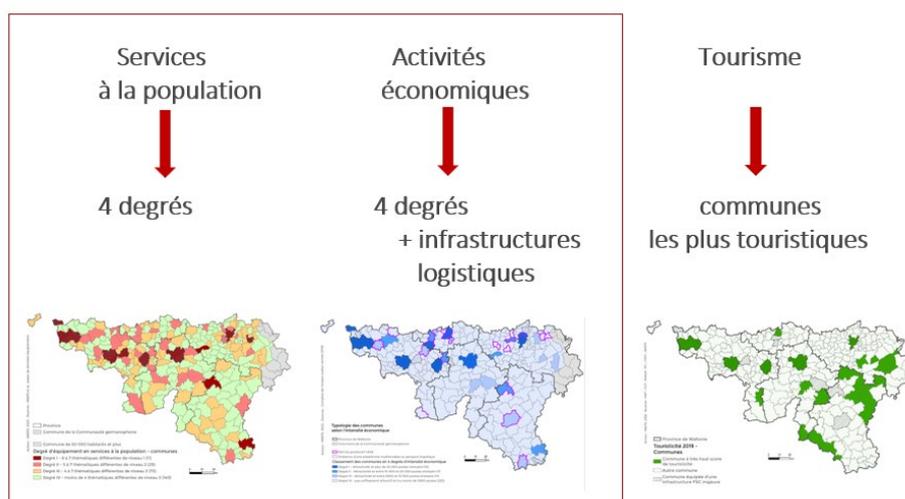
¹⁵ La population active occupée en Wallonie en 2022 s'élève à environ 1 501 000 habitants, soit 40,9% de la population totale (source : IWEPS <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/relation-entre-population-active-occupee-emploi-interieur/>). Cette population active occupée ne se déplace par nécessairement tous les jours vers un unique lieu de travail, les situations pouvant être très variées (temps partiel, travail à domicile, travail itinérant...).

les deux fonctions précédentes étant donné que la demande est beaucoup plus diffuse autour de l'offre et qu'elle n'est généralement pas satisfaite par une seule offre localisée. Cependant, l'équipement des communes et leur intensité touristique en font un atout de développements territorial et économique complémentaires aux deux autres fonctions.

Les particularités et polarisations des trois fonctions amènent à la construction de trois classifications séparées des communes wallonnes. Pour les services et équipements à la population, les communes sont classées en quatre degrés, des mieux équipées aux moins bien équipées, définis sur la base de critères expliqués dans la section 3.2. Pour les activités économiques, les communes sont classées en quatre degrés également, des plus actives en terme économique aux moins actives, mobilisant d'autres données et avec d'autres critères détaillés dans la section 3.3. Les communes disposant d'infrastructures logistiques majeures sont identifiées cartographiquement. Les résultats des classifications de ces deux fonctions, considérées comme les plus structurantes sont croisées dans des cartes de synthèses (cf. section 4.4). Pour la fonction touristique (cf. section 3.4), seules les communes les plus touristiques sont identifiées en complément aux deux autres fonctions. Ceci permet de pointer un atout spécifique d'une série de communes wallonnes - atout qui participe à leur développement socio-économique en complément aux deux autres fonctions.

La figure 3 illustre la construction de la méthodologie avec les trois entrées de la typologie.

Figure 3 : Schéma méthodologique de la typologie sur la base des trois fonctions



3.2. DEGRÉ D'ÉQUIPEMENT EN SERVICES À LA POPULATION

La mesure du degré d'équipement des communes en services à la population se base non seulement sur la diversité des fonctions présentes sur la commune mais également sur le niveau de services rendus. Ce dernier est lié à la fréquence à laquelle les populations recourent aux dits services et à leur plus ou moins grande rareté/présence sur le territoire étudié. Les besoins habituels, occasionnels ou de plus en plus spécialisés des habitants sont satisfaits par des centres d'importance fonctionnelle croissante mais qui disposent également de services de niveaux inférieurs. Ces éléments ont été théorisés dès les années 1930 par Christaller (1933) et sa théorie des places centrales, puis approfondis par d'autres dans le but d'expliquer la distribution des fonctions au sein de systèmes hiérarchisés de villes.

Sur la base des enseignements issus de différentes lectures et études (Van Hecke, 1998 ; De Maesschalck et Van Hecke, 2019 ; Agence nationale de la Cohésion des territoires, 2020), sept thématiques ont été retenues pour mettre en évidence la diversité des services/équipements présents dans les communes :

- la santé,
- la gouvernance,
- l'enseignement,
- la culture,
- le sport,
- le commerce de détail,
- la mobilité.

Ces sept thématiques correspondent à des services ou équipements localisables permettant à la population de satisfaire (ou d'avoir accès à) des besoins essentiels :

- accès aux soins de santé : se soigner ;
- accès aux services d'aide judiciaire : défendre ses droits ;
- accès à la formation : se former ;
- accès à la culture : se divertir et s'ouvrir à la culture ;
- accès aux centres sportifs : accéder à un lieu de pratique du sport, pratiquer du sport ;
- accès aux nodules commerciaux : s'alimenter, se vêtir, s'équiper ;
- accès à la mobilité (offre de transports collectifs) : se déplacer en mode bas carbone/basse énergie¹⁶, pour notamment accéder aux autres services et équipements.

Il est important de noter le caractère « transversal » de la dernière thématique : la mobilité. En effet, la présence d'une offre de transport collectif (gare ferroviaire ou routière) correspond à un service qui permet l'accès à d'autres services/thématiques, mais permet aussi de répondre à toute une série d'autres besoins de déplacement (loisirs, visites...).

Au sein de chaque thématique, les différents services/équipements sont classés selon trois niveaux en fonction de la fréquence estimée de recours par les usagers et/ou de leur plus ou moins grande présence sur le territoire. La méthodologie présente de fortes similarités avec les travaux sur le degré d'équipement en services des polarités résidentielles qui a permis d'identifier les lieux centraux bien équipés en services (Charlier et Reginster, 2022). Les similarités concernent les thématiques et services retenus pour l'analyse et la méthode de catégorisation en degrés d'équipement.

Au vu de l'objectif du travail de mettre en évidence le caractère polarisant des communes au-delà d'elles-mêmes, les services et équipements retenus ici sont des services d'un niveau hiérarchique supérieur au niveau de base. Il s'agit donc de services qu'on ne retrouve pas systématiquement dans toutes les communes comme certains services de base ou de proximité tels que des médecins généralistes et des pharmacies pour la thématique des soins de santé, des écoles fondamentales pour la thématique formation ou des commerces alimentaires pour la thématique commerciale.

¹⁶ Un mode de transport bas carbone/basse énergie est ici considéré comme un mode sobre en énergie et en carbone (au total du cycle de vie), tel que la marche, le vélo (électrique), le transport en commun avec un taux d'occupation moyen suffisant ou d'autres véhicules efficaces en termes de consommation énergétique par rapport au poids transporté et à la distance effectuée (Charlier et Juprelle, 2022).

3.2.1. Localisation des services à la population - données utilisées

Plusieurs sources ont été mobilisées pour la collecte des données (cf. tableau 1). Chaque service ou équipement est géolocalisé de manière précise sur le territoire wallon.

Tableau 1 : Composition des critères pour les niveaux et sources des données

Thématiques	Liste des services : définitions et sources
<p>a) Santé</p>	<p>Hôpitaux : les hôpitaux correspondent à « des établissements de soins de santé où des examens et/ou des traitements spécifiques de médecine spécialisée, relevant de la médecine, de la chirurgie et éventuellement de l'obstétrique, peuvent être effectués ou appliqués à tout moment dans un contexte pluridisciplinaire, dans les conditions de soins et le cadre médical, médico-technique, paramédical et logistique requis et appropriés, pour ou à des patients qui y sont admis et peuvent y séjourner, parce que leur état de santé exige cet ensemble de soins afin de traiter ou de soulager la maladie, de rétablir ou d'améliorer l'état de santé ou de stabiliser les lésions dans les plus brefs délais. Ces hôpitaux remplissent une mission d'intérêt général » (définition de la loi publiée au MB 7/11/2008). Les hôpitaux sont en Belgique une compétence fédérale. Ils doivent répondre à un grand nombre de normes, lesquelles sont contrôlées par l'État. Sont repris ici les hôpitaux généraux ou universitaires, les hôpitaux uniquement psychiatriques ne sont pas repris. Source : SPF Santé publique (2020) ; géolocalisation IWEPS</p> <p>Poli(y)cliniques : il existe plusieurs définitions de poli(y)cliniques. Voici la définition retenue pour cet exercice : établissement offrant des services de soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • délocalisés géographiquement par rapport à l'hôpital dans un objectif de proximité ; • offrant des consultations de seconde ligne (médecins spécialistes) ; • multidisciplinaires avec parfois des dentistes, des paramédicaux, de l'imagerie, un laboratoire d'analyses, etc. ; • les patients ne sont pas hospitalisés (pas d'hospitalisation de jour ou plus longue). <p>Définition IWEPS inspirée par l'UNESSA et se rapprochant de la définition de policliniques (avec un « i » du Larousse). Source : IWEPS (2021) suite à des contacts auprès de Mutualités, UNESSA, Wallcura, Santhea ; géolocalisation IWEPS.</p> <p>Maisons médicales : Une maison médicale est une équipe pluridisciplinaire dispensant des soins de première ligne. Elle s'adresse à l'ensemble de la population d'un quartier. Son action vise une approche globale de la santé, considérée dans ses dimensions physique, psychique et sociale. Elle s'inscrit dans une approche de promotion de la santé et intègre les soins et la prévention (Fédération des maisons médicales). Les maisons médicales avec des pratiques forfaitaires et toutes autres maisons médicales agréées par la Région wallonne sont reprises ici. Sources : Fédération des maisons médicales, associations de santé intégrées (2019) ; géolocalisation IWEPS.</p>
<p>b) Gouvernance (justice)</p>	<p>Les maisons de justice sont des implantations qui permettent d'assurer un service d'aide judiciaire de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre et suivre la médiation et ses mesures, la guidance des auteurs d'infractions présumés ou condamnés dans le cadre de l'alternative à la détention préventive, la peine de travail, la surveillance électronique, la probation, les modalités de libération, la mise à disposition du tribunal de l'application des peines ;

	<ul style="list-style-type: none"> • réaliser des rapports (enquêtes sociales, rapports d'information succincts, etc.) à destination des autorités administratives et judiciaires afin de leur permettre de prendre des décisions adéquates à l'égard des justiciables dans le cadre pénal et civil ; • organiser l'accueil, l'information et le soutien des victimes tout au long de la procédure judiciaire, l'accueil social de première ligne ; • assurer les mesures alternatives, l'aide juridique de première ligne, l'aide sociale aux détenus, l'aide sociale aux justiciables et les espaces-rencontre par le subventionnement de partenaires. <p>Sources : SPF Justice et FWB 2021 ; géolocalisation IWEPS.</p> <p>Les maisons justice de paix abritent les services d'un juge de paix. La justice de paix est une juridiction civile : on n'y traite donc pas d'affaires pénales. Les services du juge de paix examinent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes les demandes inférieures à 5 000 euros qui ne sont pas exclusivement attribuées à un autre tribunal ; • les contestations entre voisins ; • les problèmes de bail ou de bail à ferme ; • les difficultés en matière de copropriété ; • le lancement et le suivi de l'administration de la personne et/ou de ses biens. <p>Il y a une justice de paix par canton judiciaire. Un canton comprend une ou plusieurs communes, sauf dans les grandes villes. Dans les grandes villes, les différents cantons couvrent chacun une partie de la ville.</p> <p>Source : SPF Justice 2021 ; géolocalisation IWEPS.</p>
<p>c) Enseignement</p>	<p>Universités et hautes écoles : Implantations d'établissements qui dispensent un enseignement de niveau universitaire (court et long) ou, pour les hautes écoles, généralement de type court, de niveau non universitaire qui résulte en l'obtention de diplômes de bacheliers professionnalisants éventuellement suivis de bacheliers de spécialisation. Certaines hautes écoles sont habilitées à délivrer, parallèlement aux universités, des formations dites de type long qui résultent en l'obtention d'un diplôme de master après un bachelier de transition. En Wallonie, ces établissements sont organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB).</p> <p>Sources : FWB, ARES Académie de recherche et d'enseignement supérieur, année scolaire 2020-2021.</p> <p>Implantations d'établissements d'enseignement secondaire : Implantations d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice d'un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p>Source : FWB-ETNIC au 30/06/2019.</p>
<p>d) Culture</p>	<p>Cinémas Implantations de cinéma qui montrent des films de 35 mm ou plus Source : STATBEL, situation 2019 ; géolocalisation IWEPS.</p> <p>Centres culturels Implantations des centres culturels agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, lieux de réflexion, de mobilisation et d'action culturelle par, pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs de leur territoire. Source : FWB situation 2018, géolocalisation IWEPS.</p> <p>Bibliothèques Implantations des bibliothèques publiques reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, lieux de savoir et de culture, les bibliothèques publiques offrent des services d'emprunt et des animations autour du livre et des médias. Source : FWB situation 2018 ; géolocalisation IWEPS.</p>

<p>e) Sport</p>	<p>Piscines publiques Implantations de piscine accessibles à tout public (toute l'année ou une partie de l'année) gérées par les pouvoirs locaux (communes, provinces, intercommunales...) et par les associations ou clubs sportifs. Sources : SPW Cadasports 2021.</p> <p>Centres sportifs Implantations de salle(s) de sport couverte(s) accessible(s) au public (toute l'année ou une partie de l'année) gérée(s) par les pouvoirs locaux (communes, provinces, intercommunales...) et par les associations ou clubs sportifs. Source : SPW Cadasports 2021.</p>												
<p>f) Commerce de détail</p>	<p>Nodules commerciaux Un nodule est un ensemble délimité spatialement de minimum 50 commerces de détail ou de minimum dix commerces totalisant 5 000 m² de surface de vente nette (Deville <i>et al.</i>, 2014). Le concept de nodule commercial pour la Wallonie a été défini dans l'Atlas du Commerce du SEGEFA (2014) et utilisé dans le Schéma Régional de Développement Commercial (SRDC) de 2014. Il s'agit d'une concentration géographique de commerces qui répond aux critères exposés dans le tableau suivant.</p> <p>Tableau 2 : Définition des nodules (extrait de l'Atlas du commerce en Wallonie, Devillet <i>et al.</i>, 2014)</p> <table border="1" data-bbox="466 898 1374 1234"> <caption>Figure 5 - Définition géométrique d'un nodule commercial</caption> <thead> <tr> <th>Critères d'existence</th> <th>Milieu dense</th> <th>Milieu peu dense</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taille</td> <td>50 points de vente</td> <td>5000 m² de surface de vente nette</td> </tr> <tr> <td>Continuité</td> <td>Moins de 5 rez-de-chaussée d'immeuble entre deux commerces</td> <td>250 mètres entre deux commerces</td> </tr> <tr> <td>Densité</td> <td>5 points de vente / 50 mètres</td> <td>5 commerces / 500 mètres</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les différents nodules de Wallonie ont fait l'objet d'une typologie (Deville <i>et al.</i>, 2014) qui distingue onze types de nodules en fonction de leur morphologie, densité, accessibilité, structure commerciale et dynamisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre principal d'agglomération ; • Centre secondaire d'agglomération ; • Nodule de soutien d'agglomération ; • Centre de petite ville ; • Centre de très petite ville ; • Nodule de commune faiblement équipée ; • Nodule de proximité ; • Nodule de soutien de (très) petite ville ; • Nodule spécialisé en équipement courant ; • Nodule spécialisé en équipement semi-courant léger ; • Nodule spécialisé en équipement semi-courant lourd. <p>La mise en évidence des nodules se base sur un relevé des commerces en Wallonie. L'exercice LOGIC 2019 a permis d'identifier 338 nodules en Wallonie. Sources : SPW et SEGEFA-ULiège, nodules commerciaux, LOGIC 2019.</p>	Critères d'existence	Milieu dense	Milieu peu dense	Taille	50 points de vente	5000 m ² de surface de vente nette	Continuité	Moins de 5 rez-de-chaussée d'immeuble entre deux commerces	250 mètres entre deux commerces	Densité	5 points de vente / 50 mètres	5 commerces / 500 mètres
Critères d'existence	Milieu dense	Milieu peu dense											
Taille	50 points de vente	5000 m ² de surface de vente nette											
Continuité	Moins de 5 rez-de-chaussée d'immeuble entre deux commerces	250 mètres entre deux commerces											
Densité	5 points de vente / 50 mètres	5 commerces / 500 mètres											

<p>g) Mobilité</p>	<p>Gares ferroviaires Destinées à la montée et la descente de voyageurs. L'offre pour chaque gare correspond au nombre de départs de train durant un jour ouvrable. Sources : SNCB / NMBS Passenger Transport & Security, offre au 15/12/2019 ; géolocalisation IWEPS.</p> <p>Arrêts de bus bien desservis L'information retenue correspond aux arrêts de bus/métro du réseau de l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW, anciennement Société régionale wallonne du transport) soit la société publique de transport dont le nom commercial est « TEC » (Transport En Commun). Son réseau est essentiellement composé d'autobus, mais elle exploite également le métro de Charleroi (et le futur tramway de Liège). L'offre prise en compte par arrêt pour estimer le niveau de desserte est la fréquence journalière de départs de bus/métro par sens pour un jour ouvrable en période non scolaire. Source : OTW, offre en bus par arrêt en novembre 2019.</p>
---------------------------	--

3.2.2. Méthode de classement en quatre degrés d'équipement en services à la population

Les degrés I, II, III et IV des communes sont définis par croisement de deux critères : les niveaux des services et la diversité de thématiques présentes dans la commune.

Premier critère : les niveaux des services

Tous les services identifiés dans le tableau 1 ne sont pas équivalents en termes de niveau de services rendus ou plus spécifiquement en termes de fréquence de recours par les usagers (population¹⁷) et/ou de leur plus ou moins grande présence sur le territoire. Pour les besoins de la démarche, ils sont classés par niveau, le niveau 1 correspondant au niveau le plus élevé de la hiérarchie, avec des services plus rares (cf. tableau 2) auxquels on a généralement recours moins fréquemment et dont l'aire d'influence/desserte est relativement étendue (cf. section 3.1.).

Les services de niveaux 2 et 3 sont des services plus présents sur le territoire et auxquels la population a recours plus fréquemment. Généralement, les services de niveaux inférieurs sont offerts par les lieux qui concentrent des services de niveaux supérieurs.

Les services dits « de base » n'ont pas été repris dans cette démarche car ils correspondent au niveau le plus bas de la hiérarchie et, en tant que services de proximité, sont présents dans toutes les communes. La concentration géographique en services de base a d'ailleurs été utilisée pour définir les « polarités résidentielles de base » (Charlier et Reginster, 2021). Les services retenus dans ce cadre étaient les écoles fondamentales (maternelle et/ou primaire), les commerces alimentaires de plus de 100m² de surface de vente, les pharmacies, les bureaux de poste, les CPAS et les administrations/maisons communales.

Le tableau 2 reprend les différents services par niveau et thématique. Pour certaines thématiques, aucun service de niveau 2 ou de niveau 3 n'est identifié.

Ce classement a été pensé pour les besoins de l'exercice, en s'inspirant de travaux similaires réalisés dans d'autres régions (Van Hecke, 1998 ; De Maesschalck et Van Hecke, 2019 ; Agence nationale de la Cohésion des territoires, 2020), mais en tenant compte aussi des spécificités de la Wallonie.

¹⁷ La population reprise ici en tant qu'usagers inclut en plus des habitants environnants toute une série de visiteurs qui peuvent utiliser ces services (travailleurs, touristes...) alors qu'ils n'habitent pas nécessairement dans l'aire d'influence de la commune.

Tableau 2 : Classement des différents services par niveau et thématique

Trois niveaux de services	Services retenus par niveau
Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> • Santé : hôpitaux généraux ou universitaires (les hôpitaux psychiatriques ne sont pas repris) • Gouvernance : maisons de justice • Enseignement : établissements d'universités, de hautes écoles • Culture : cinémas avec au moins deux salles, centres culturels • Sport : piscines, grands centres sportifs comprenant une piste d'athlétisme attenante • Commerces : nodules commerciaux de centre d'agglomérations principales • Mobilité : gares avec plus de 66 départs de trains par jour
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> • Santé : polycliniques, maisons médicales • Gouvernance : maisons de justice de paix • Commerces : nodules secondaires ou de petites villes • Mobilité : arrêts de bus avec plus 68 départs par jour ouvrable de vacances scolaires
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement : établissements d'enseignement secondaire • Culture : cinémas d'une ou deux salles, bibliothèques • Sport : les salles de sport sans piste d'athlétisme attenante • Commerces : nodules commerciaux de très petites villes

Deuxième critère : la diversité des thématiques/fonctions présentes

Une commune équipée en services répondant à différents besoins peut être considérée comme mieux équipée qu'une commune dite monofonctionnelle, soit qui ne répond qu'à un seul besoin. C'est dans ce sens que la diversité des thématiques est prise en compte pour évaluer le degré d'équipement des communes.

Pour chaque entité communale, le nombre de thématiques présentes pour les services identifiés par niveau est comptabilisé, peu importe leurs localisations au sein de la commune. Si le nombre minimum est atteint, la commune est classée dans ce degré. Cette méthode ne cherche pas à vérifier si les différents services sont localisés à proximité l'un de l'autre, en particulier au sein d'une même centralité, car l'échelle d'analyse est ici la commune (cf. section 5 sur les avantages et limites de cette approche).

Critères de classement des communes en quatre degrés d'équipement en services :

- Une commune de **degré I** est une commune dans laquelle une diversité de **6 ou 7 thématiques de services à la population de niveau 1** est présente ;
- Une commune de **degré II** est une commune dans laquelle une diversité de **5, 6 ou 7 thématiques de services à la population de niveau 2 ou 1** est présente ;
- Une commune de **degré III** est une commune dans laquelle une diversité de **4, 5, 6 ou 7 thématiques de services à la population de niveau 3, 2 ou 1** est présente ;
- Une commune de **degré IV** est une commune non classée dans les degrés supérieurs. Elle peut accueillir des services de niveau 1, 2 ou 3 mais d'une quantité ou d'une diversité insuffisante. Par ailleurs, elle accueille des services « de base » ou de proximité (Charlier et Reingster, 2021).

Le nombre de thématiques minimum d'un certain niveau qui doit être présent par commune varie d'un degré à l'autre, balançant les deux critères de rareté de services supérieurs et de diversité de

services offerts dans les entités. Ces seuils ont fait l'objet de tests et les choix des seuils pour distinguer les quatre degrés de la hiérarchie sont un défi méthodologique. Plusieurs essais ont été développés et analysés au regard de ces critères :

- la répartition du nombre d'entités par degré ;
- la répartition spatiale des entités hiérarchisées sur la base notamment de la structure interne connue de l'urbanisation de la Wallonie et la comparaison à d'autres exercices (Van Hecke, 1998, Lambotte *et al.*, 2011, Gouvernement wallon, 2019a).

Le premier critère trouve son fondement dans les hiérarchies urbaines et la distribution des villes de différentes tailles sur un territoire. Dans la plupart des régions, les grandes villes sont présentes en nombre limité, les villes moyennes sont un peu plus fréquentes et les petites villes plus nombreuses encore pour mailler le territoire et répondre aux besoins des populations. Cette distribution des villes ou des lieux centraux par degré d'une hiérarchie est en cohérence avec les modèles théoriques issus des travaux de Christaller (1933) et la théorie des places centrales. Le critère de progressivité du nombre par degré est appliqué et vérifié dans cet exercice.

Le deuxième critère tient compte de la structuration interne connue de la Wallonie, loin d'être un espace homogène au point de vue de son urbanisation, par exemple en raison d'éléments topographiques (vallées, sillon industriel Sambre-et-Meuse) ou historiques et de la distribution de la population sur le territoire.

La hiérarchie des communes est donc bien mise en correspondance avec le niveau des services (et leur diversité) : lorsqu'on descend en termes de degré d'équipement des communes du degré I vers les degrés II ou III, les services de niveau 1 peuvent être présents et sont aussi comptabilisés à côté des services de niveaux inférieurs.

3.3. DEGRÉ D'INTENSITÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

3.3.1. Données pour mesurer les activités économiques

Deux indicateurs sont pris en compte pour la fonction économique : le ratio d'emploi intérieur de la commune et le nombre de postes de travail occupés dans la commune.

Le ratio d'emploi intérieur de la commune exprime une forme d'attractivité de celle-ci. En effet, l'indicateur rapporte l'emploi intérieur (emploi au lieu de travail, en moyenne annuelle) à la population domiciliée de 15 à 64 ans (source : Statbel). Il donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler de la commune observée. L'unité de comptage du numérateur (postes de travail¹⁸), relative au lieu de travail, est différente de celle du dénominateur (personnes), relative au lieu de domicile.

L'emploi intérieur est estimé à partir de plusieurs sources. C'est la somme de l'estimation de plusieurs catégories de postes :

- les postes de travail salariés, estimés à partir de la statistique décentralisée de l'ONSS ;
- les étudiants jobistes non assujettis connus à l'ONSS ;

¹⁸ L'emploi intérieur estimé ici est exprimé en postes de travail et est donc plus élevé que s'il était exprimé en personnes. En effet, un travailleur peut occuper plusieurs postes de travail salarié, mais peut aussi combiner un (des) poste(s) de travail salarié avec un travail (poste) d'indépendant ou d'aidant. Le poste de travail est une des unités permettant de comptabiliser la quantité d'emploi : *parmi les travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre, ceux qui, à ce moment, sont occupés par plus d'un employeur sont comptabilisés plusieurs fois ; ceux qui remplissent plusieurs fonctions auprès d'un même employeur n'occupent qu'un seul poste et seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Ces postes sont répartis selon le lieu de travail défini par l'unité locale.* Source : IWEP, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/postes-de-travail-salarie-secteur-dactivite>.

- les travailleurs assujettis à l'INASTI (indépendants et aidants) ;
- les chômeurs effectuant des prestations dans le cadre d'une ALE, connus à l'ONEM.

Le nombre de postes au lieu de travail dans la commune correspond au nombre de postes de travail selon le lieu de travail (au lieu de l'unité d'établissement) (Source : IWEPS, Comptes de l'emploi wallon (sur la base de données ONSS, INASTI, et ONEM). Plus le chiffre est élevé, plus la commune est caractérisée par une forte intensité d'activité économique (celle-ci étant mesurée par le travail nécessaire à celle-ci).

Les calculs de ces deux indicateurs sont réalisés par l'IWEPS dans le cadre du projet « les comptes de l'emploi wallon »¹⁹.

L'année de référence pour la typologie proposée dans ce document est la moyenne de l'année 2019, considérée comme structurelle, avant la perturbation dans les statistiques de la crise de la Covid-19.

À côté de ces deux indicateurs statistiques par commune, les équipements spécialisés telles les plateformes multimodales ou d'aéroports logistiques en Wallonie participent à l'équipement et à **l'attractivité économique de certaines communes, dans le cadre d'une optimisation des flux de marchandises**. Les communes qui disposent de ce type d'équipements sur leur territoire ont été identifiées à partir des travaux du SPW MI - Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises²⁰.

Par ailleurs, inspirés par les travaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (2016), de Halleux *et al.* (2019) et de l'INSEE (2020), des statistiques récentes ont été mobilisées pour caractériser plus finement l'orientation économique des communes et leur spécialisation. L'objectif était notamment d'avoir une complémentarité aux deux autres fonctions (équipement en services et secteur touristique, qui offrent de l'emploi également). D'après l'INSEE (2020), une distinction peut être faite entre sphère présentielle et productive :

- « la sphère présentielle recouvre les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, résidents ou touristes²¹ ;
- la sphère productive recouvre les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. »

Pour Halleux *et al.* (2019) et Halleux *et al.* (2019, p. 7), « la différenciation entre économie productive et économie présentielle vise à intégrer la disjonction spatiale croissante entre les lieux de production où les revenus sont générés et les lieux de consommation où les revenus sont dépensés. »

Dans nos travaux, la sphère présentielle est abordée indirectement au travers du degré d'équipement des communes en services à la population qui rassemblent un certain nombre d'activités et d'emplois. Dans cette section, c'est la sphère productive qui est intéressante à mettre en évidence. Halleux *et al.* (2019) ont proposé pour la Wallonie/Belgique une liste de codes NACE susceptibles

¹⁹ Source : IWEPS (sur la base de données SPF Economie, ONSS, INASTI, ONEM), Comptes de l'emploi wallon et plus d'information : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/06/definitions_et_contexte-2019.pdf

Le ratio d'emploi intérieur est calculé chaque année et disponible à cette page : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/ratio-demploi-interieur/>

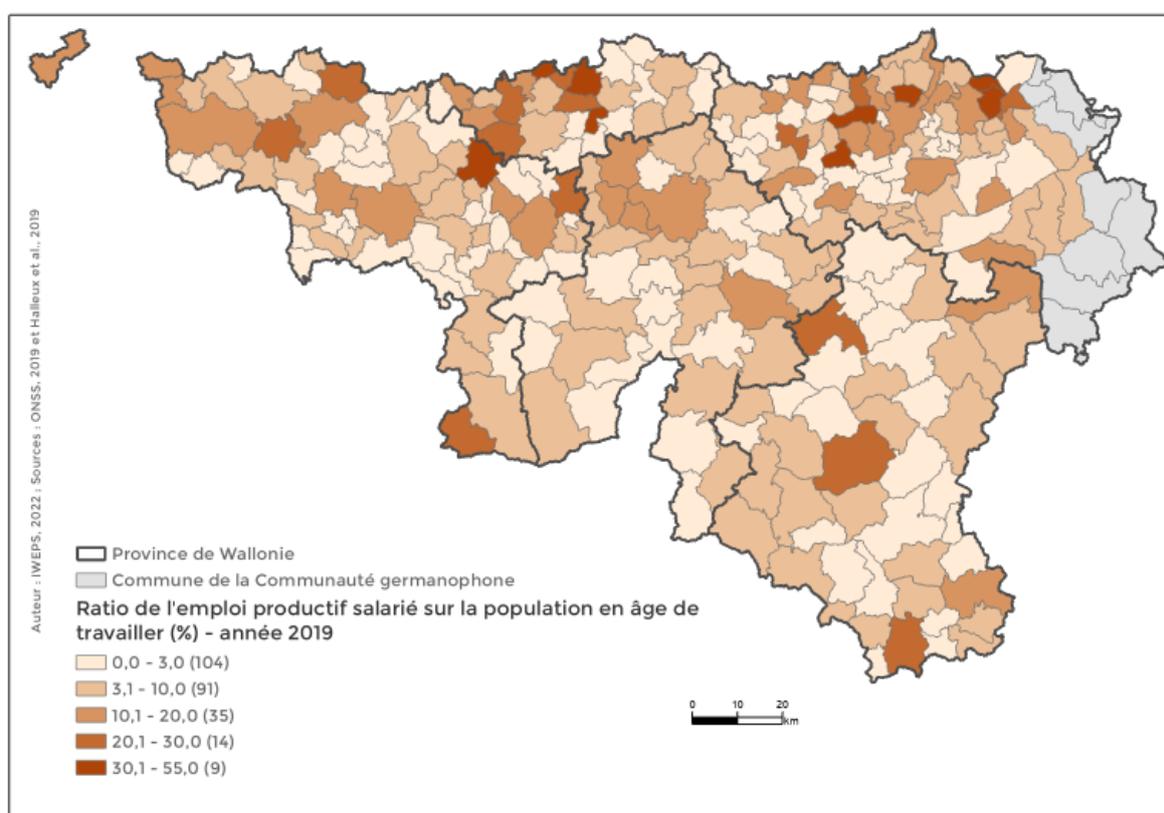
²⁰ La carte est disponible (consultée en août 2022)

http://mobilite.wallonie.be/files/bateau/CARTE_TERMINAUX_INTERMODAUX_WALLONIE_2021_03_25_web_SPW-DTIM.pdf

²¹ Par exemple, l'enseignement (NACE 85) ; les services sociaux et de santé (NACE 86 à 88) ; les activités culturelles et de loisirs non marchands sont des secteurs repris dans cette sphère.

de regrouper les postes de la sphère productive. Dans le cadre de la typologie présentée ici, les données communales de bon nombre de postes salariés appartenant aux catégories NACE identifiées par Halleux *et al.* (2019) sont extraites pour la dernière année disponible avant la crise de la Covid-19, soit 2019 (sources : données ONSS, statistique décentralisée, calculs IWEPS, moyenne annuelle, suivant les codes NACE utilisés par Halleux *et al.* (2019)). Le ratio du « productif » dans la population en âge de travailler²² est ensuite calculé, en pourcentage, afin d'identifier les communes présentant une « spécialisation » dans cette sphère (cf. carte 1). En Wallonie en 2019, la part de l'emploi productif salarié dans la population en âge de travailler s'élevait à 10,4%. Dans les résultats de synthèse proposés en section 4.2, le seuil de 20% est retenu pour mettre en évidence les communes avec une plus haute intensité d'emploi productif par rapport aux autres types d'emplois.

Carte 1 : Ratio d'emploi productif salarié dans la population en âge de travailler – moyenne annuelle 2019



Ces deux derniers éléments (équipement logistique et part de la sphère productive) seront ajoutés sur les cartes de synthèse des typologies, à titre informatif, sans être inclus dans la méthode et dans les critères de classement des communes.

²² Ce dénominateur est choisi en analogie (et cohérence) avec le calcul du ratio d'emploi intérieur. Ce ratio donne une indication des emplois offerts dans la sphère présentielle/productive relativement à la population en âge de travailler du territoire de la commune.

3.3.2. Méthode de classement en quatre degrés d'activités économiques

La méthode combine deux informations complémentaires utiles pour mettre en évidence l'intensité économique des communes :

- un critère d'emploi relatif au travers du ratio d'emploi intérieur. Ce critère permet de mettre en évidence les communes qui offrent beaucoup d'emplois en comparaison de leur population en âge de travailler, et qui donc présentent une orientation économique marquée par rapport à d'autres communes plus résidentielles, où l'emploi est moins présent par rapport à la population. Dans les communes de petite taille de population, le ratio d'emploi intérieur élevé peut être parfois le résultat de la présence d'une seule ou un faible nombre d'activités économiques pourvoyeuses de nombreux emplois.
- un critère d'emploi en valeur absolue en utilisant le nombre de postes de travail, soit le numérateur utilisé dans le ratio précédent. Cet indicateur donne de façon plus directe la quantité de postes comptabilisés sur le territoire communal, indépendamment de sa taille de population. Cette quantité est généralement le résultat aussi d'une diversité de types d'emploi.

Premier critère : ratio d'emploi intérieur

Le premier critère est d'avoir un ratio d'emploi intérieur égal ou supérieur au taux d'activité moyen en Wallonie francophone, soit 68,75% (sur l'ensemble des 253 communes wallonnes francophones, moyenne 2019).

Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail (population active), qu'elles soient occupées ou chômeuses. La valeur de 68,75% pour la Wallonie exprime une demande potentielle moyenne d'emploi au niveau wallon. **Une commune, dont l'offre d'emploi relative est supérieure à la demande potentielle moyenne d'emploi devrait attirer des travailleurs des autres communes pour remplir les postes offerts sur son territoire. Elle est donc attractive du point de vue de l'emploi.**

Deuxième critère : nombre de postes de travail

Les communes sont classées en quatre niveaux en fonction du nombre de postes de travail présents sur leur territoire :

- Niveau 1 : plus de 20 000 postes ;
- Niveau 2 : entre 10 000 et 20 000 postes ;
- Niveau 3 : entre 5 000 et 10 000 postes ;
- Niveau 4 : inférieur à 5 000 postes.

Les seuils proposés sont en cohérence avec les seuils repris par l'INSEE dans ses définitions de « pôles d'emploi »²³ à l'échelle des unités urbaines françaises.

Ces seuils permettent de distinguer quatre niveaux de communes en fonction de la quantité d'emplois (postes) localisés dans la commune de manière absolue. **Ce second critère vise à identifier les communes qui offrent une quantité importante de postes de travail, supposant que derrière cette quantité ou intensité de l'activité économique se cache aussi une diversité.**

²³ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1411>

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins **10 000 emplois** et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également des moyens pôles - unités urbaines de **5 000 à 10 000 emplois** et des petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Critères de classement des communes en quatre degrés d'intensité économique :

- Une commune de degré I est une commune qui a un ratio d'emploi intérieur supérieur ou égal au taux d'activité moyen de la Wallonie francophone et comprend plus de 20 000 postes de travail ;
- Une commune de degré II est une commune qui a un ratio d'emploi intérieur supérieur ou égal au taux d'activité moyen de la Wallonie francophone et comprend entre 10 000 et 20 000 postes de travail ;
- Une commune de degré III est une commune qui a un ratio d'emploi intérieur supérieur ou égal au taux d'activité moyen de la Wallonie francophone et comprend entre 5 000 et 10 000 postes de travail ;
- Une commune de degré IV est une commune non classée dans les degrés supérieurs. Elle a un ratio d'emploi intérieur inférieur au taux d'activité moyen de la Wallonie francophone et/ou accueille un nombre de postes de travail inférieur à 5 000 postes.

3.4. COMMUNES LES PLUS TOURISTIQUES

Afin d'identifier les communes wallonnes les plus touristiques, un travail en collaboration entre le Commissariat général au Tourisme (CGT) et l'IWEPS est mobilisé. Ce travail réalisé en 2022 a fait l'objet d'une note méthodologique²⁴ mise à disposition pour ce rapport.

Il s'agit de calculer pour toutes les communes wallonnes un score de « touristicité », soit « *un indicateur synthétique qui permet de déterminer le niveau d'activité touristique de chaque commune de Wallonie. Celui-ci est basé sur le niveau de chaque commune en termes de fréquentation d'attractions touristiques, de nuitées dans des hébergements touristiques reconnus et de capacité des hébergements touristiques opérationnels dans la commune.* »

L'objectif est donc de mesurer l'intensité de la fonction touristique des communes en fonction de leur infrastructure touristique et du nombre de touristes qu'elles attirent. Contrairement à l'activité économique où on intégrait un indicateur d'attractivité relative à la population résidente, le tourisme n'ayant pas le même fonctionnement polarisant qu'un centre avec sa périphérie, il ne s'agit pas ici de relativiser le poids du tourisme au sein de la commune par rapport à une autre fonction pour mettre en évidence son caractère touristique. Le biais lié à cette approche absolue est, comme pour les autres approches, de potentiellement minimiser le poids des communes de petites superficies²⁵.

Le score de touristicité communale a été calculé avec des données de l'année 2019. C'est en effet la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, avant les grosses perturbations dans ce secteur en raison de la crise sanitaire en 2020-2021.

Le grand avantage de l'exercice est qu'il est facilement reproductible dans l'avenir car il utilise des données dont la collecte devrait se poursuivre. Les résultats pourront donc être mis à jour afin d'assurer un suivi de cette fonction à l'échelle communale en Wallonie.

3.4.1. Données pour identifier les communes les plus touristiques

Trois variables ont été mobilisées pour construire le score synthétique. Il s'agit de variables dont les données font l'objet d'une méthode de récolte standardisée et annuelle avec un niveau de détail élevé par commune. Elles font d'ailleurs, à ce titre, partie des indicateurs repris sur le portail Walstat.

²⁴ CGT et IWEPS, 2022. Score de touristicité des communes de Wallonie - note méthodologique, 4 p, disponible sur <https://owt.tourismewallonnie.be/>

²⁵ Il s'agit du problème bien connu en analyse spatiale et cartographie thématique du MAUP (=Modifiable Areal Unit Problem) qui désigne l'influence du découpage spatial (effets d'échelle et effets de zonage) sur les résultats de traitements statistiques.

Elles cherchent à couvrir deux aspects de l'activité touristique, à savoir la fréquentation des communes liée à l'infrastructure en hébergements (tourisme de séjour, séjour d'affaires ou événementiel) et la fréquentation des communes liée à des attractions à la journée (excursionnistes mais aussi touristes de séjour ou encore populations locales).

Les trois variables utilisées sont reprises dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Variables et sources utilisées pour le calcul du score de touristicité²⁶

Variables	Sources et méthodes de collecte des données
Capacité d'accueil opérationnelle des hébergements	OWT / DG – base de données administrative
Nombre de nuitées dans les hébergements	Statbel – enquête
Fréquentation des attractions et musées	OWT – enquête

Sur les hébergements, deux variables complémentaires sont utilisées. Le « nombre de nuitées dans les hébergements » ne porte que sur les hébergements autorisés par le CGT à utiliser une dénomination protégée par le code wallon du tourisme ; ils constituent environ 60% des hébergements touristiques en Wallonie. Cette variable comptabilise les nuitées (nombre de nuits passées par personne) réellement enregistrées sur la commune. La variable « capacité d'accueil opérationnelle des hébergements » porte sur tous les hébergements touristiques et correspond à un potentiel. La combinaison de ces deux variables dans le calcul du score de touristicité permet donc de tenir compte de deux aspects complémentaires et de la présence d'hébergements non autorisés par le CGT à utiliser une dénomination protégée par le Code wallon du Tourisme.

Le nombre de nuitées dans les hébergements touristiques et la fréquentation des attractions touristiques par établissement sont des données confidentielles. Compte tenu des règles de protection des données, ces valeurs sont par conséquent anonymisées dans les tableaux diffusés par le CGT et l'IWEPS, notamment via Walstat. Pour ce travail, les données confidentielles ont été utilisées et la diffusion du score final des communes est disponible (cf. section suivante).

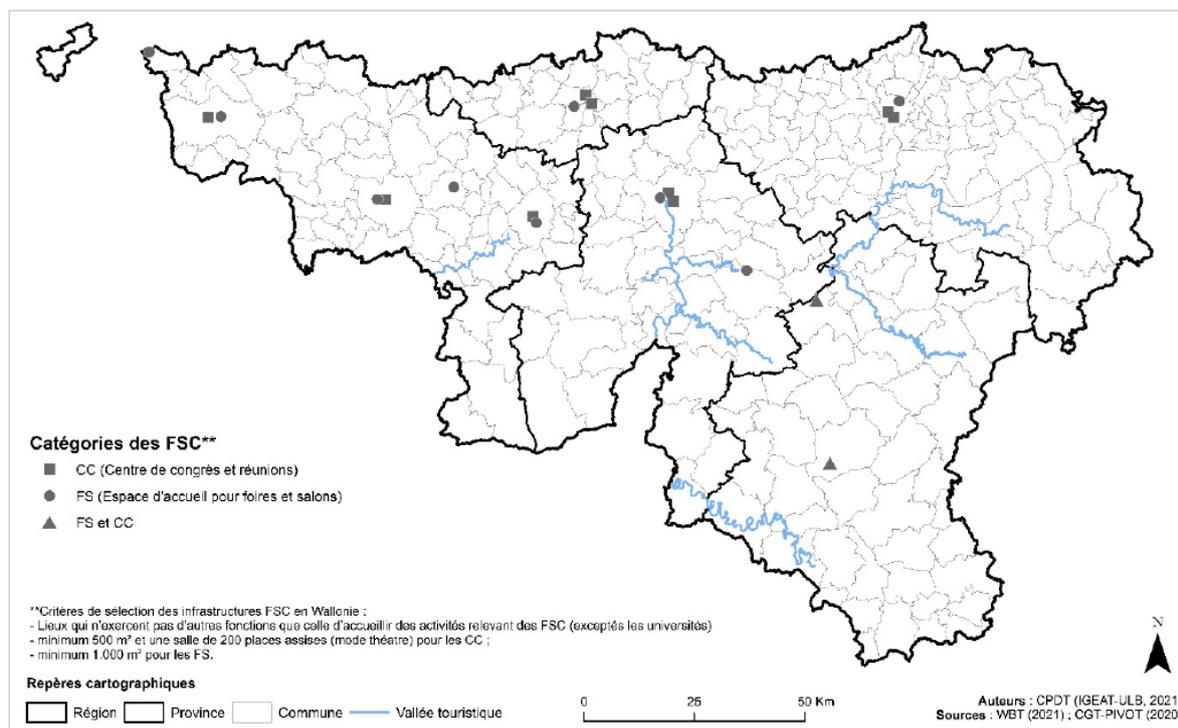
D'autres variables pertinentes et complémentaires pour définir le niveau d'activité touristique auraient également pu être utilisées comme le nombre de résidences secondaires ou l'importance des activités de randonnées/balades dans chacune des communes. Malheureusement, en l'état actuel, les données en ces matières ne sont pas suffisamment complètes et sont collectées de manière non récurrente.

Pour compléter les informations sur l'équipement touristique, il est intéressant de prendre en compte également l'équipement en infrastructures pour foires, salons et congrès (FSC). Ces infrastructures accueillent des événements qui attirent généralement des populations venant de plus loin que l'aire d'influence liée aux fonctions de services classiques et qui peuvent avoir des retombées sur le secteur touristique. L'équipement d'une commune et l'organisation d'événements participent à l'attractivité communale, particulièrement en termes économiques et culturels (en fonction de la nature des événements). Les infrastructures pour foires, salons et congrès n'ont pas de définition dans le Code wallon du Tourisme ni dans le Code du Développement territorial et aucune base de données administratives consolidée n'existe à ce sujet. La CPDT (Bruggeman *et al.*, 2022) a cependant réalisé un travail en 2022 recueillant les informations disponibles sur différents objets touristiques dont ce

²⁶ Les données et métadonnées concernant ces variables sont disponibles sur le portail Walstat : https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=11

type d'infrastructures. Ce travail de la CPDT est mobilisé ici pour identifier les communes équipées à l'aide de la définition suivante : « *Les infrastructures FSC retenues dans la présente fiche sont des lieux qui n'exercent pas d'autres fonctions que celle d'accueillir des activités relevant des FSC, tels que des centres de congrès et de réunions (minimum 500 m² de salles de réunion et au moins une salle avec une capacité supérieure ou égale à 200 places assises en mode théâtre) ou des espaces d'accueil pour foires et salons (surface minimale de 1 000 m²).* » Cette information n'est pas intégrée directement au score mais les communes qui présentent un tel équipement sont mises en évidence cartographiquement.

Carte 2 : Localisation des infrastructures FSC en Wallonie selon les critères de la CPDT



Source : Bruggeman *et al.* (CPDT), 2022

Les données cartographiées de la CPDT (Bruggeman *et al.*, 2022) sont reprises à la carte 2. Il s'agit de 20 infrastructures pouvant être catégorisées en « centre de congrès et de réunions » ou en « espace d'accueil pour foires et salons » ou les deux. Ces infrastructures se retrouvent essentiellement dans les communes de degré I en termes d'équipement en services (sauf Verviers), dans des communes de degré II en milieu moins dense telles que Ciney, Marche-en-Famenne et Libramont et au cœur du Brabant wallon à Ottignies-Louvain-la-Neuve et Court-Saint-Étienne. Ces localisations semblent cohérentes avec l'armature urbaine wallonne et le niveau de services rendus par un certain nombre de lieux centraux, dont les villes principales, mais aussi des communes rayonnantes au sein d'un espace moins dense, ou encore des communes avec un fort dynamisme culturel, académique et économique comme Ottignies-Louvain-la-Neuve, son université et son parc scientifique.

3.4.2. Méthode pour identifier les communes les plus touristiques par le CGT et l'IWEPS

Afin de pouvoir synthétiser les trois variables en un score synthétique, le CGT et l'IWEPS ont appliqué une méthode de normalisation des données pour pouvoir les agréger et leur donner le même poids. La méthode utilisée classe les 262 communes²⁷ par demi-déciles (0,5 décile = 5 centiles) de la distribution de chacune des variables. Un score est attribué à chaque commune selon le demi-décile dans lequel elle se situe, comme le précise la note méthodologique du CGT (CGT et IWEPS, 2022) :

« Cette méthode équivaut à diviser les communes en 20 groupes distincts (10 déciles divisés en 2 = 20 demi-déciles) de même taille (262 communes/20 = environ 13 communes) ayant un score de 0,5 à 10. Les communes ayant le score 0,5 correspondant aux 5% des communes ayant les valeurs les plus basses pour la variable concernée, les communes ayant le score 1 correspondant aux 5% suivants et ainsi de suite jusqu'au groupe de communes ayant le score 10 correspondant aux 5% de communes ayant les valeurs les plus hautes pour la variable concernée.

Cette méthode permet de déterminer pour chacune des variables les performances relatives de chacune des communes dans chacun des trois domaines analysés. »

Ensuite, une moyenne est réalisée entre les scores obtenus pour chacune des variables afin d'obtenir le score de touristicité.

Une valeur seuil minimale est alors utilisée pour ne mettre en évidence que les communes pouvant être considérées comme les plus touristiques.

²⁷ Le travail réalisé par le CGT et l'IWEPS (CGT et IWEPS, 2022) sur le score de touristicité concerne l'ensemble des communes de Wallonie, y compris celles de la Communauté germanophone. Dans ce rapport, ne seront utilisés que les résultats sur les 253 communes de Wallonie francophone.

4. Résultats

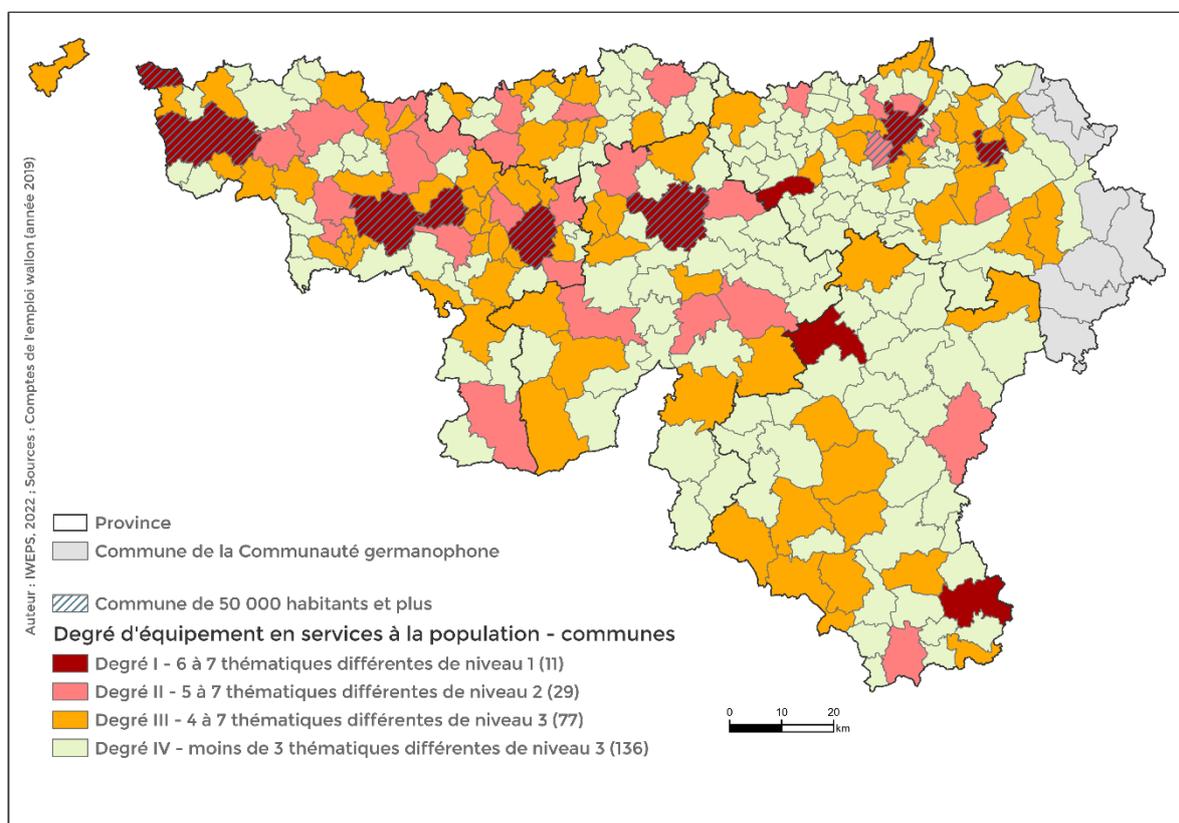
4.1. QUATRE DEGRÉS D'ÉQUIPEMENT EN SERVICES À LA POPULATION

La carte de synthèse en quatre degrés (carte 3) met en évidence que :

- les onze communes de degré I correspondent aux territoires des villes de (d'ouest en est) : Mouscron, Tournai, Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Huy, Ciney, Liège, Verviers, Arlon. Ce sont toutes les communes de plus de 50 000 habitants, auxquelles viennent s'ajouter Huy, Ciney et Arlon ;
- les 29 communes de degré II correspondent aux territoires des villes et communes en majorité localisées dans le nord de la région, dans les provinces de Hainaut, Brabant wallon et Namur, ainsi qu'à proximité de la Ville de Liège ;
- les 73 communes de degré III sont réparties diversement sur les cinq provinces ;
- les 140 communes de degré IV correspondent aux communes restantes. Elles sont localisées en majorité dans les provinces de Luxembourg et de Liège. Certaines d'entre elles peuvent disposer de services supérieurs mais pas en nombre et en diversité suffisants. Comme les autres communes, elles peuvent disposer de services de proximité répondant à des besoins courants des populations, en particulier au sein de leurs principaux lieux centraux (Charlier et Reginster, 2021 et 2022).

Le degré d'équipement en services à la population est le reflet de la taille des communes (en population/emploi) mais aussi de celle de leur aire d'influence.

Carte 3 : Degré d'équipement des communes wallonnes en services à la population

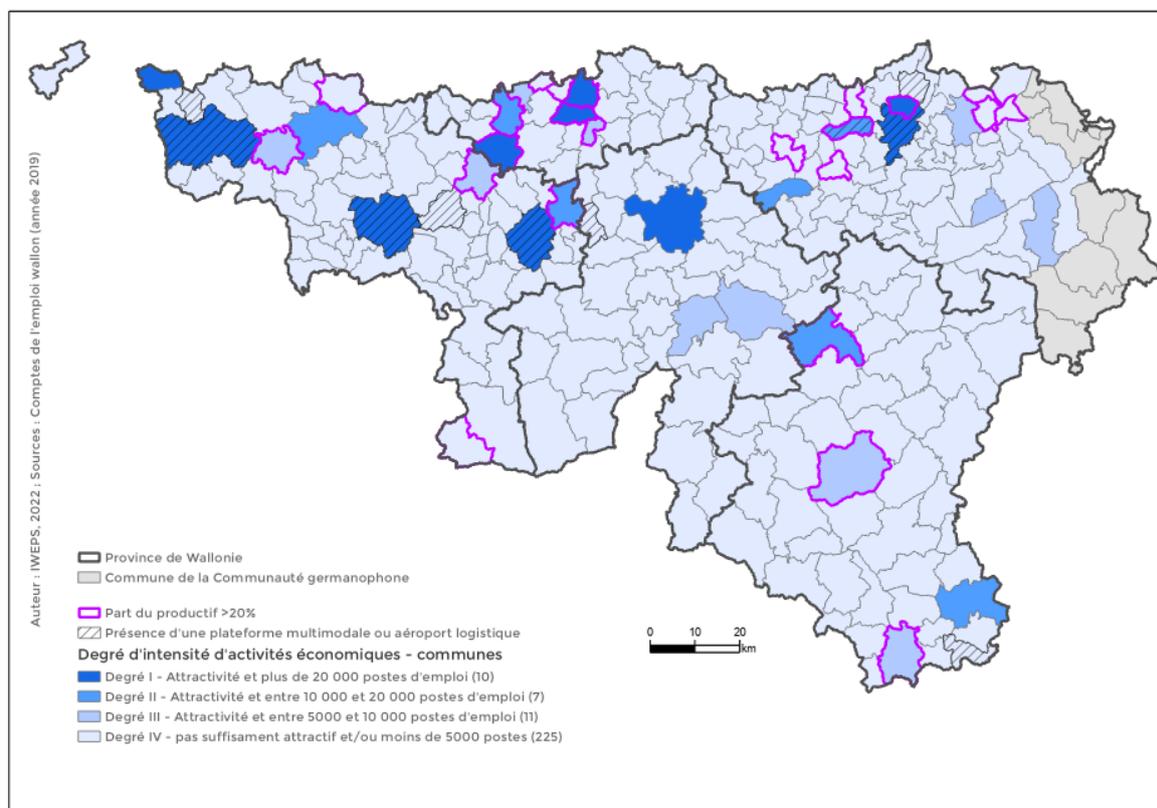


4.2. QUATRE DEGRÉS D'INTENSITÉ D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La carte de synthèse en quatre degrés (cf. carte 4) basés sur les critères relatif (ratio d'emploi intérieur) et absolu (nombre de postes) met en évidence que :

- les dix communes à « très haut degré » d'intensité d'activités économiques (degré I) correspondent aux territoires des villes de (d'ouest en est) Mouscron, Tournai, Mons, Nivelles, Charleroi, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre, Namur, Liège et Herstal. Aucune n'est située dans la province de Luxembourg ;
- les sept communes à « haut degré » d'intensité d'activités économiques (degré II) correspondent aux territoires des villes et communes (d'ouest en est) d'Ath, Braine-l'Alleud, Fleurus, Huy, Marche-en-Famenne, Grâce-Hollogne et Arlon ;
- les onze communes à « moyen degré » d'intensité d'activités économiques (degré III) sont (d'ouest en est) Leuze-en-Hainaut, Seneffe, Waterloo, Mont-Saint-Guibert, Dinant, Ciney, Libramont-Chevigny, Virton, Herve, Spa et Malmedy ;
- les 225 communes à « faible degré » d'intensité d'activités économiques (degré IV) correspondent aux communes restantes, soit celles qui ont un ratio d'emploi intérieur inférieur au taux d'activité moyen de la Wallonie francophone et/ou accueillent un nombre de postes de travail inférieur à 5 000 postes.

Carte 4 : Degré d'intensité d'activités économiques des communes wallonnes - 2019



Comme annoncé dans la section méthodologique (cf. section 3.3), les communes équipées d'au moins une plateforme multimodale et/ou d'un aéroport logistique sur leur territoire ne sont pas intégrées dans le calcul du degré d'intensité d'activités économiques mais elles sont mises en évidence par des hachures sur la carte (cf. carte 4). Elles sont dix à disposer de ce type d'équipement :

quatre d'entre elles sont classées en degré I (Tournai, Mons, Charleroi et Liège), une d'entre elles en degré II (Grâce-Hollogne) et cinq d'entre elles en degré IV (Pecq, La Louvière, Sambreville, Oupeye et Aubange).

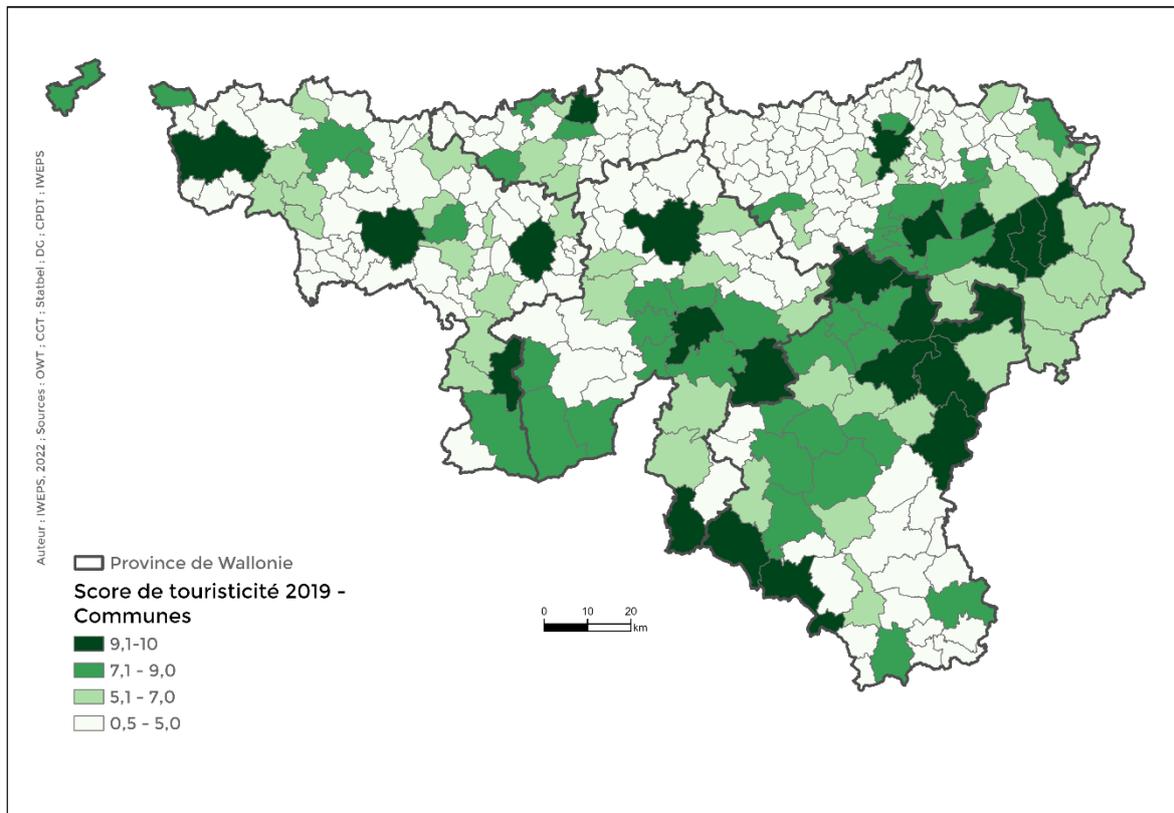
Les contours des 23 communes caractérisées par un ratio supérieur à 20% de postes de travail salarié dans la sphère productive sont mis en évidence sur la carte (cf. carte 4). Elles correspondent aux communes (d'ouest en est) de Leuze-en-Hainaut, Lessines, Momignies, Seneffe, Nivelles, Braine-l'Alleud, La Hulpe, Rixensart, Fleurus, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Wavre, Mont-Saint-Guibert, Villers-le-Bouillet, Engis, Grâce-Hollogne, Awans, Herstal, Marche-en-Famenne, Libramont-Chevigny, Virton, Aubel, Thimister-Clermont et Welkenraedt. Il s'agit donc de communes où l'emploi dans la sphère productive est relativement plus développé par rapport aux autres activités, mettant en évidence une certaine spécialisation d'activités économiques qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone.

4.3. COMMUNES LES PLUS TOURISTIQUES

Les scores synthétiques obtenus sur la base des trois variables s'étendent de 0,5 à 10 et sont représentés sur la carte 5 pour l'année 2019. Le choix des seuils pour définir les différentes catégories est dès lors basé sur l'interprétation du score final issu de la moyenne des trois scores normés :

- Les 23 communes dont le score se situe entre 9,1 et 10 sont celles qui se retrouvent « en moyenne » dans les 10% les meilleures sur les trois scores ;
- Les 41 communes dont le score se situe entre 7,1 et 9 sont celles qui en moyenne se situent entre les 10 et 30% les meilleures sur les trois scores ;
- Les 44 communes dont le score se situe entre 5,1 et 7 sont celles qui en moyenne se situent entre les 30 et 50% les meilleures sur les trois scores ;
- Les 154 communes dont le score se situe entre 0,5 et 5 sont celles qui en moyenne se situent dans les 50% les moins performantes sur les trois scores.

Carte 5 : Score de touristicité 2019 des communes wallonnes (source : CGT)



Au final, pour l'exercice réalisé ici cherchant à mettre en évidence les communes les mieux équipées et les plus attractives au niveau touristique, on ne retient que les 23 communes ayant un score supérieur ou égal à 9,1, soit celles qu'on considère comme les communes les plus touristiques des 262 communes de Wallonie (cf. carte 6 et tableau en annexe 8.2). Leur point commun est donc d'avoir des infrastructures d'hébergement bien développées mais aussi des attractions qui attirent beaucoup de visiteurs. Il s'agit de communes aux profils variés en fonction des ressources, notamment en termes de degré d'urbanisation :

- des villes principales comme Tournai, Mons, Charleroi, Namur, Liège qui disposent d'un patrimoine bâti d'un certain niveau²⁸, d'équipements culturels, commerciaux et touristiques non négligeables, d'un poids économique favorisant le tourisme d'affaires ou encore d'infrastructures de transport permettant des échanges internationaux (aéroport, ligne de train à grande vitesse) ;
- des communes à haut patrimoine naturel notamment situées dans les vallées touristiques (de l'Ourthe, de l'Amblève et de la Semois entre autres). Certaines peuvent en outre disposer d'un patrimoine bâti « de charme »²⁹ (Dinant, Durbuy, Stavelot...);
- Wavre, commune de degré III en équipements en services à la population et de degré I au niveau économique, qui dispose d'une capacité hôtelière assez élevée, sans doute liée à sa

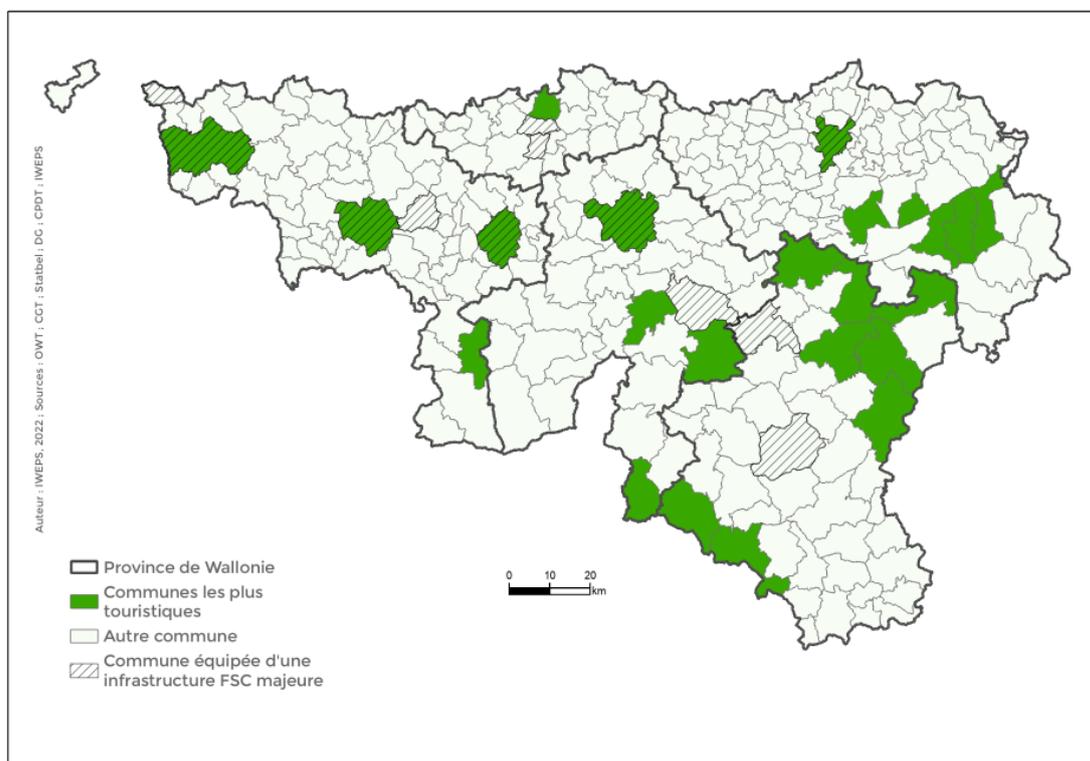
²⁸ Dont des monuments et sites UNESCO : <https://walloniebelgiquetourisme.be/fr-be/3/jaime/patrimoine-et-culture/patrimoine-unesco-en-wallonie/visites-unesco>

²⁹ En août 2022, Wallonie Belgique Tourisme identifie 23 villes de charme selon ses propres critères. Elles font l'objet d'une brochure de promotion via le site visitWallonia.be.

proximité de parcs d'affaires et de la métropole bruxelloise, et d'un parc d'attractions qui attire de nombreux visiteurs.

Sur cette cartographie binaire des 23 communes les plus touristiques (cf. carte 6) est ajoutée l'information sur l'équipement en infrastructure FSC sous forme en hachuré.

Carte 6 : Communes les plus touristiques et pourvues d'équipement en infrastructures FSC



En complément à cette approche communale synthétique, la CPDT a travaillé sur le secteur touristique sous l'angle du développement territorial de 2020 à 2022 et a notamment produit une carte des territoires à l'échelle de carreaux de 1 km² en identifiant en leur sein des pôles touristiques (Bruggeman *et al.*, 2021). Les analyses de la CPDT³⁰ permettent en particulier de préciser les localisations des territoires touristiques de Wallonie francophone au niveau infracommunal et leurs spécificités. La localisation des principaux territoires touristiques de Wallonie francophone identifiés par la CPDT correspond largement aux communes les plus touristiques identifiées sur la carte 6.

4.4. TYPOLOGIE COMBINÉE : SERVICES À LA POPULATION ET ÉCONOMIE

Parmi les trois fonctions étudiées, deux sont particulièrement polarisantes pour les populations résidentes de la Wallonie : les fonctions de services à la population et d'activités économiques. La typologie combinée proposée en synthèse se concentre sur ces deux fonctions et propose un diagnostic du potentiel de polarisation des territoires environnants en situation actuelle. Ce croisement évalue également ce qu'on peut appeler le degré d'urbanisation fonctionnelle des communes (Van Hecke *et al.*, 2009).

³⁰ <https://cpdt.wallonie.be/recherches/finalisees/annee-2021/tourisme-et-territoire-gerer-le-passe-et-preparer-lavenir-r4>

Au total, sur les 253 communes wallonnes francophones :

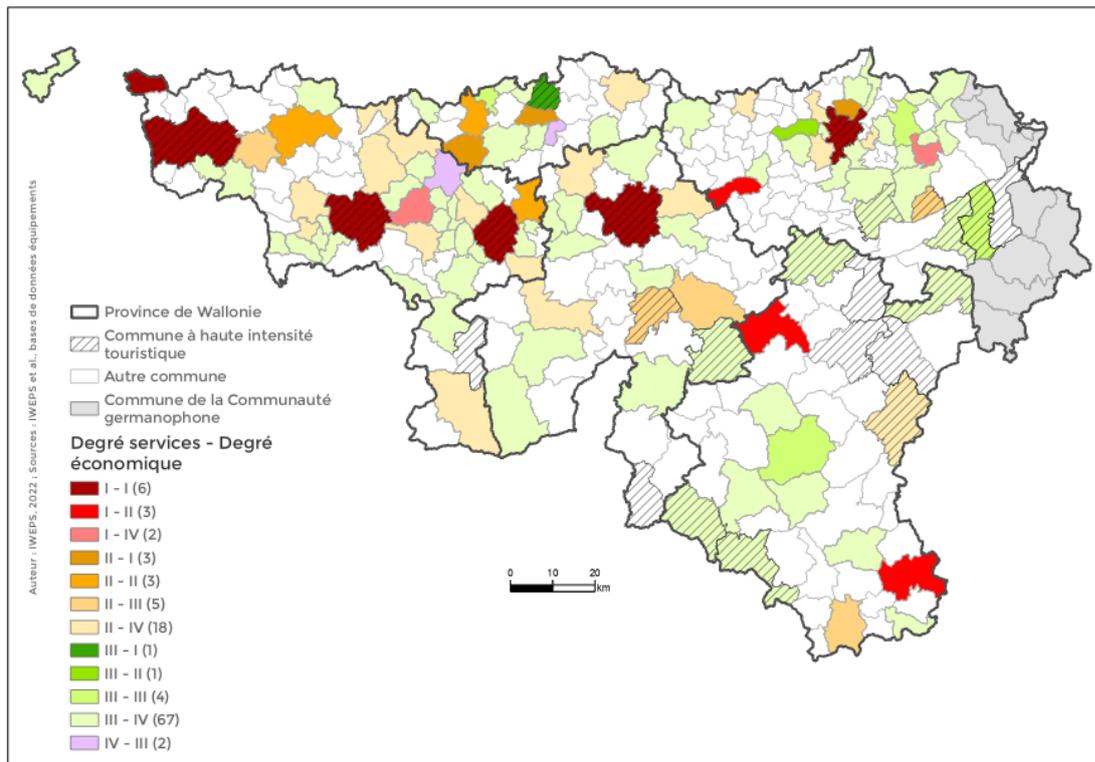
- 113 communes sont relativement bien équipées en services à la population car elles permettent de couvrir au moins quatre types de besoins (thématiques). Elles sont classées en degré I, II ou III selon le niveau et la variété de leur équipement. Les 140 autres sont considérées comme moyennement à faiblement équipées ;
- 28 communes disposent d'une intensité économique de degré I, II ou III car elles disposent d'une certaine attractivité pour les travailleurs (emploi) et fournissent un minimum de postes de travail. Parmi ces 28 communes, seulement deux ne sont pas reprises dans les communes bien équipées en services à la population : Seneffe et Mont-Saint-Guibert. Ceci met en évidence le lien entre les deux dimensions : en général, les communes qui disposent d'une intensité économique élevée sont aussi des centres de services ;
- 26 communes reprises dans les deux catégories ci-dessus sont à la fois bien équipées en services à la population et en emploi mais avec des degrés d'équipements variés.

Les cartes suivantes (cf. carte 7 et carte 8) croisent ces deux dimensions et classent les communes en treize catégories hiérarchisées. La liste des communes et leur classement sont repris en annexe (cf. tableau en annexe 8.1).

Six communes recouvrant le cœur d'agglomérations urbaines disposent du degré I sur les deux types d'équipement. Il s'agit de grandes villes : Mouscron, Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Liège. Parmi les communes de degré I au niveau des services à la population, Huy, Marche-en-Famenne et Arlon disposent d'une intensité économique de degré II alors que La Louvière et Verviers ont un ratio d'emploi intérieur trop faible pour ressortir sur cette dimension. Ces deux communes offrent un nombre de postes de travail élevé (plus de 20 000) mais insuffisant par rapport à leur population en âge de travailler.

Le croisement met donc en évidence les atouts et spécificités de chaque commune sur ces deux fonctions les plus polarisantes. La fonction touristique est ajoutée en format binaire sur les cartes 7 et 8 pour les 23 communes les plus touristiques.

Carte 7 : Typologie des communes en combinant le degré d'équipement en services à la population et le degré d'intensité économique



Carte 8 : Typologie des communes en combinant le degré d'intensité économique et le degré d'équipement en services à la population

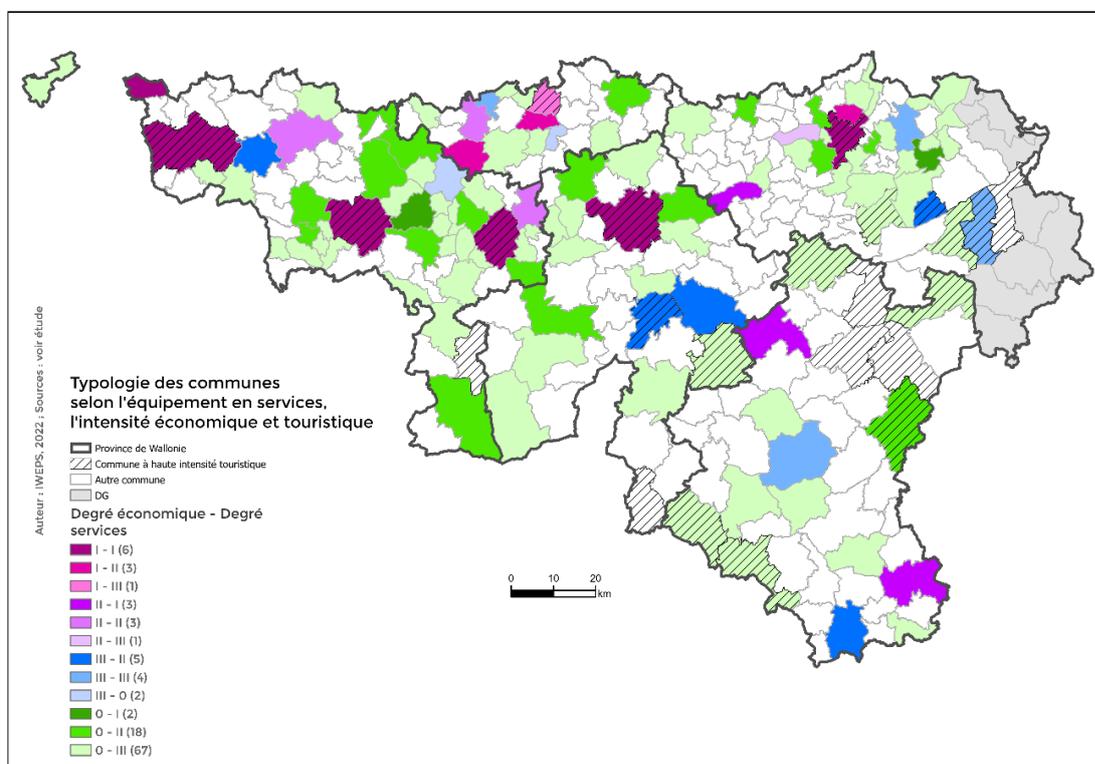


Tableau 4 : Répartition des communes par catégories - Wallonie francophone

		Degré d'intensité d'activités économiques				Total général
		I	II	III	IV	
Degré d'équipement en services à la population	I	6	3		2	11
	II	3	3	5	18	29
	III	1	1	4	67	73
	IV			2	138	140
	Total général	10	7	11	225	253

Tableau 5 : Répartition de la population wallonne par catégories de communes (%) – Wallonie francophone

		Degré d'intensité d'activités économiques				Total Wallonie
		I	II	III	IV	
Degré d'équipement en services à la population	I	20,5	2,0		3,8	26,2
	II	2,8	2,6	1,8	11,6	18,9
	III	1,0	0,6	2,0	26,5	30,1
	IV			0,5	24,2	24,7
	Total Wallonie	24,3	5,2	4,4	66,1	100,0

Source : Statbel au 01/01/2022, calculs IWEPS

Les tableaux 4 et 5 ci-dessus reprennent la répartition des communes et de la population selon les différentes classes. Concernant l'emploi, le degré IV concerne 225 communes et 66,1% de la population. La combinaison avec l'équipement en services met en évidence 138 communes à urbanisation fonctionnelle faible (degrés IV en services et emploi) et qui représentent 24,7% de la population de Wallonie francophone. Ces chiffres au niveau communal reflètent les limites de l'approche méthodologique basée sur ce découpage, notamment ses distorsions avec les limites des tissus urbanisés et la proximité réelle des populations aux lieux centraux (cf. section 5).

4.5. COMPARAISON DES RÉSULTATS AVEC DEUX AUTRES TYPOLOGIES AUX OBJECTIFS PARTIELLEMENT CONVERGENTS

Les résultats de la typologie présentée dans ce document peuvent être comparés avec les résultats de deux autres exercices aux objectifs partiellement convergents dans l'identification des multifonctionnalités des communes wallonnes³¹ et les liens avec leur attractivité. Il s'agit :

- du dernier exercice de hiérarchie urbaine existant pour la Wallonie, réalisé par la CPDT pour l'analyse contextuelle des précédents projets de Schéma de développement territorial (Lambotte et al, 2011 ; CPDT, 2011 ; repris également dans l'analyse contextuelle 2018 (CPDT, 2018)) ;

³¹ Pour les communes de la Région flamande, un exercice a été réalisé en 2018 par De Maesschalck F. & Van Hecke (2018).

- de la typologie socio-économique des communes 2017 réalisée par Belfius (2018) (reprise dans la dernière analyse contextuelle de la CPDT (2022)), en particulier la dimension 4 - « Centralité – Équipement » de l'analyse en composantes principales (ACP) de l'exercice.

Ces deux exercices se basent essentiellement sur des données statistiques communales transformées en indicateurs dont le but est notamment de mettre en évidence l'attractivité/le rayonnement des communes par rapport aux autres ou par rapport à la moyenne wallonne. Outre les données utilisées, leur temporalité et les thématiques/fonctions couvertes, leurs méthodologies sont différentes de celle utilisée dans le présent *Working Paper*. Les différences concernent également ce qu'on cherche à mesurer. Les comparaisons doivent donc s'effectuer en étant conscient de ces différences.

Les données mobilisées pour ces deux exercices sont parfois datées de plus de dix ans par rapport à la situation actuelle. Des écarts de résultats peuvent donc aussi être liés à l'évolution temporelle des caractéristiques socio-économiques et des fonctions étudiées dans les communes.

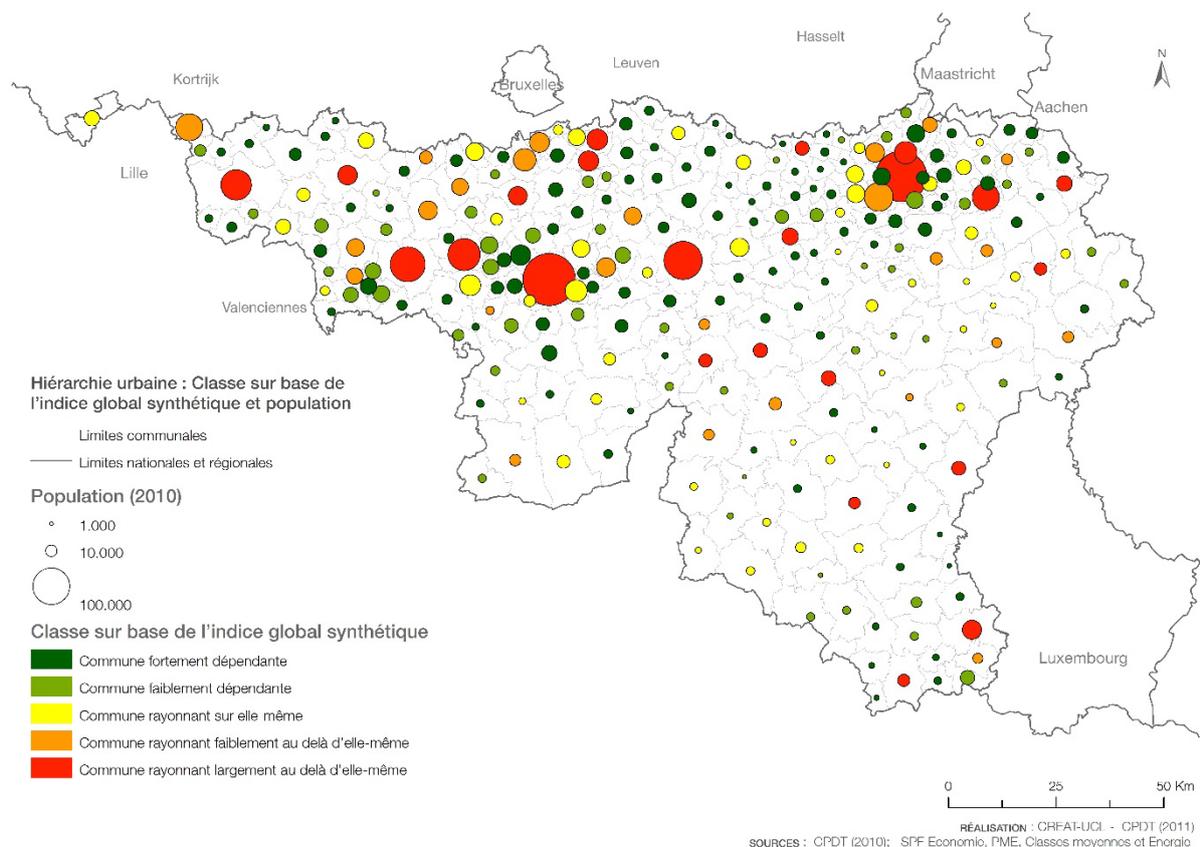
4.5.1. Hiérarchie urbaine – CPDT 2011

L'exercice consiste en une classification des communes sur la base de l'importance relative de l'équipement/de la fréquentation de chaque commune pour l'ensemble des fonctions/services pris en compte au regard de sa population résidente. Le but est donc de déterminer un degré de rayonnement en divisant une offre (transports en commun, hôpitaux (nombre de lits), tourisme (nombre de lits)) ou une « utilisation » (nombre d'emplois, nombre d'élèves, tourisme (nombre de nuitées)) par la population résidente, et de tenir compte de l'importance des déplacements que génèrent les différentes fonctions sur le territoire.

Les critères-fonctions pris en compte concernent l'importance de chaque commune en tant que pôle d'emploi, en tant que pôle scolaire pour le niveau secondaire, en tant que pôle scolaire pour le niveau supérieur, en tant que pôle commercial pour les achats semi-courants peu pondéreux, en tant que pôle touristique, en tant que siège d'une administration publique fédérale ou régionale ou d'un organisme d'intérêt public pararégional, l'importance de l'offre en transports publics urbains et vicinaux (bus-tram-métro), l'importance de l'offre de transports voyageurs de la SNCB et l'importance de l'offre hospitalière. À partir des indices mesurés pour chaque commune et chaque fonction, un indice global synthétique est produit, tenant compte d'un poids proportionnel à l'importance de chaque groupe de fonctions/services dans le cadre des déplacements quotidiens. Cet indice global synthétique (et donc multifonctionnel) permet de distinguer les communes qui rayonnent largement autour d'elles des communes qui dépendent d'autres pour la plupart des fonctions.

La carte suivante (cf. carte 9) présente le résultat de cette typologie des communes en cinq classes, à laquelle les auteurs ont ajouté une information sur la taille de la population des communes (cercles proportionnels).

Carte 9 : Hiérarchie urbaine des communes de Wallonie en 2011 (Lambotte *et al.*, 2011 ; CPDT, 2011)

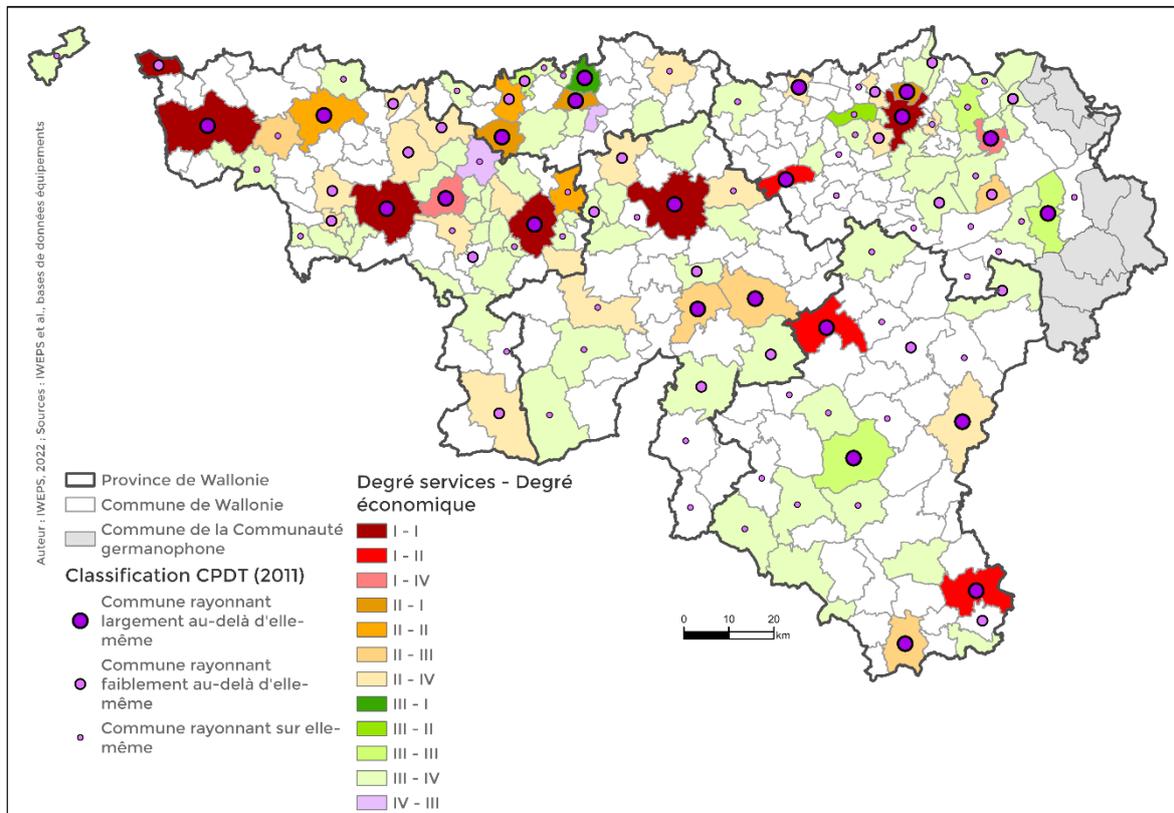


Les trois classes de communes rayonnantes (et donc non dépendantes) sont les plus à même d'être mises en perspective de nos résultats, ce qui est fait à la carte 10 :

- 22 communes (de Wallonie francophone) rayonnent largement autour d'elles. La plupart (16) « sont situées le long des deux axes principaux qui structurent le territoire wallon : l'axe est-ouest du Sillon de Tournai à Eupen et l'axe nord-sud des N4/E411 de Wavre à Arlon » ;
- 24 communes rayonnent faiblement au-delà d'elles-mêmes ;
- 48 communes rayonnent sur elles-mêmes.

Au total, en 2011, 94 communes étaient considérées comme rayonnantes, au moins sur leur propre territoire et donc 159 étaient considérées comme dépendantes.

Carte 10 : Hiérarchie urbaine des communes de Wallonie en 2011 (CPDT) et typologie de l'WEPS selon le degré d'équipement socio-économique



Les résultats de ce *Working Paper* et de la hiérarchie urbaine 2011 sont assez cohérents entre eux. Toutes les communes de degré I et II en équipement en services étaient rayonnantes en 2011, à l'exception de Courcelles et Gerpennes, deux communes de la région urbaine de Charleroi (Vanderaerden & Van Hecke, 2019). Les principales différences concernent des communes de degré III ou rayonnantes sur elles-mêmes. Les différences concernant des communes rayonnantes au-delà d'elles-mêmes et le degré d'équipement viennent en partie des méthodologies et de ce que l'on mesure. La mesure d'un rayonnement multifonctionnel moyen tient compte de manière plus forte des distances à d'autres centres bien équipés, si bien que des communes bien équipées mais en « concurrence » à d'autres communes proches ne ressortent pas dans l'exercice de 2011 (c'est le cas pour un grand nombre de communes de la province de Hainaut). À l'inverse, des communes de degré IV en équipement en services (pointées dans cet exercice) ressortent en 2011 (communes rayonnantes) car elles sont plus éloignées d'autres communes bien équipées et peuvent donc rayonner sur les communes voisines dépendantes. D'autres communes rayonnantes (2011) peuvent également être bien classées grâce à la présence d'une fonction particulièrement forte comparativement à la population (le commerce pour Messancy, le tourisme pour La-Roche-en-Ardenne, la santé pour Lobbes), mais ne ressortent pas dans la typologie de ce *Working Paper* basée sur la diversité des services/thématiques.

Une partie des différences, en particulier pour les communes de degré III ou IV, peut provenir également des seuils choisis dans l'une ou l'autre méthode.

4.5.2. Typologie des communes 2017 – Belfius (2018)³²

Dans sa typologie socio-économique 2017 des communes, Belfius (2018) utilise environ 150 indicateurs construits essentiellement à partir de données de 2015 (voire 2011 pour les données issues du Censu). Ces indicateurs sont synthétisés en dimensions par une analyse factorielle. Parmi les dimensions qui ressortent de l'analyse, on retrouve la dimension « centralité-équipement » qui permet de positionner les communes wallonnes selon un certain niveau d'équipement et d'attractivité. L'analyse des indicateurs qui expliquent le mieux la dimension met en évidence le poids de la fonction travail/emploi (cf. les saturations dans la figure 4), via l'utilisation de données de navettes des travailleurs et de leur comparaison avec la population résidente. Cela se rapproche donc de l'utilisation de l'indicateur de ratio d'emploi intérieur.

Figure 4 : Indicateurs les plus explicatifs de la dimension « Centralité-équipements » - Belfius (2018)

Dimension 4: "Centralité - équipements"



Synthese	FACTEUR 4	
Interprétation	Centralité - Equipements	Saturation
Variables explicatives principales	Solde migratoire journalier / pop. lieu de résidence	0,92
	Population active au lieu de travail/ pop. lieu de résidence	0,92
	Proportion d'employés	0,88
	Proportion d'emplois dans les services privés	0,77
	Revenu cadastral – affecté aux bureaux - par habitant	0,76
	Revenu cadastral "commerce" par habitant	0,60
	Indice de centralité non active	-0,76
	Rapport de personnes travaillant à l'extérieur de la commune/ personnes travaillant à l'intérieur de la commune	-0,67
	Pourcentage de propriétaires de logement	-0,62
	Pourcentage d'ouvriers du secteur public	-0,51

Indicateurs de migrations alternantes (lieu de résidence p/r lieu de travail/scolarité)
 Activités tertiaires (bureaux, commerces,...)

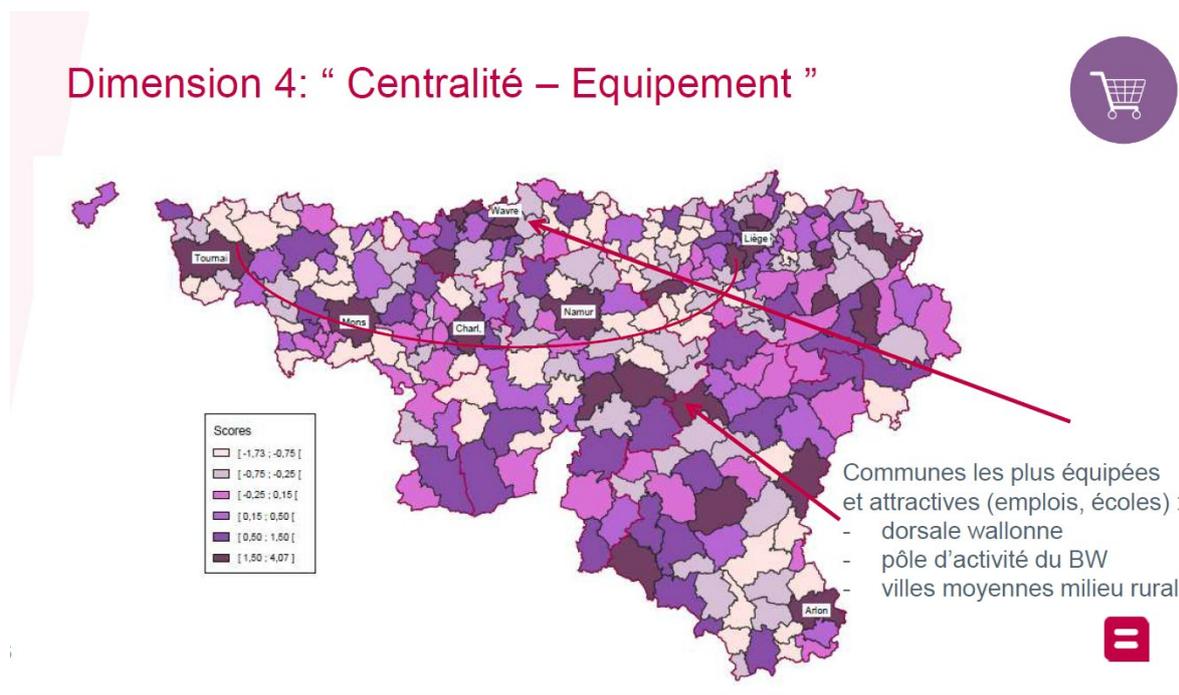
23



Source : Belfius, 2018

³² Belfius, 2018. Typologie socio-économique des communes – 2017, Wallonie & Bruxelles, Belfius Research, mars 2018, 48 p. Consultable : https://research.belfius.be/wp-content/uploads/2018/06/Typologie-des-communes-FR_tcm_78-150618.pdf

Figure 5 : Cartographie des scores des communes sur la dimension « centralité-équipements » de la typologie des communes Belfius (2018)



Source : Belfius, 2018

Les résultats obtenus par les communes sur cette dimension mettent en évidence les communes les plus équipées et attractives du territoire. Concernant les communes qui obtiennent les plus hauts scores (1,5 et plus sur la figure 5), ils convergent assez bien avec les résultats obtenus dans nos analyses croisées sur l'équipement en services et l'intensité économique/emploi (communes de degrés I et II des cartes 7 et 8). Les communes de la classe suivante (0,5 – 1,5) sont également reprises en très grande partie dans notre classification. Comme précédemment, plusieurs facteurs, dont le choix des seuils, peuvent expliquer les différences entre les exercices de classification, en particulier pour les communes dont l'urbanisation fonctionnelle est moins marquée.

5. Synthèse, discussion et perspectives

L'objectif de ce nouvel exercice de typologie des communes est de caractériser ces dernières au regard des intensités de trois ensembles de fonctions polarisantes présentes sur leur territoire, à savoir : le degré des services à la population, l'intensité des activités économiques et le tourisme.

L'approche méthodologique développée ici s'adapte aux données disponibles les plus récentes possible³³, aux logiques spatiales des fonctions envisagées (cf. section 3.1.) et aux objectifs poursuivis. C'est pourquoi les trois types d'équipements des communes sont traités de manière séparée pour être ensuite combinés dans un résultat final :

- l'approche pour les services à la population a établi un degré d'équipement des communes sur la base du niveau de services présents sur la commune et de la diversité des besoins qu'ils remplissent. Le degré d'équipement des communes est lié à leur taille (population/emploi/usagers) mais aussi à la taille de leur aire d'influence. Le rayonnement lié à l'équipement en services des communes qui est généralement un rayonnement de centre par rapport à la périphérie proche (importance de la proximité) est donc mesuré de façon indirecte. La mesure ne fait pas intervenir des données quantitatives relatives au nombre d'usagers ou à l'offre (comme le nombre d'élèves au lieu de scolarisation ou de lits d'hôpital) car, notamment, ces données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des thématiques retenues et parce qu'il est difficile de les agréger par la suite ;
- l'approche pour l'intensité des activités économiques recourt à la combinaison de deux indicateurs : l'un relatif qui évalue le rayonnement de la commune, à savoir le ratio d'emploi intérieur, et l'autre absolu qui tient compte de l'emploi offert par la commune et qui est davantage en relation avec la taille de population de la commune/ville ;
- l'approche pour le tourisme combine trois indicateurs qui sont normalisés et agrégés pour mettre en évidence les communes les plus touristiques.

Un des atouts de la présente méthode est de mettre en évidence, de façon séparée, l'apport « services à la population » et l'apport « emploi » mais aussi l'apport de les combiner.

La combinaison du classement en quatre degrés basé sur l'équipement en services et en quatre degrés basé sur l'emploi permet de mettre en évidence treize catégories de communes : douze catégories qui ont un minimum d'équipement soit en services supérieurs (1), soit en emploi (2), soit les deux (3), ainsi qu'une catégorie résiduelle rassemblant 138 communes faiblement équipées et donc plutôt résidentielles.

Les analyses croisées effectuées à la section 4 et la cartographie de la typologie donnent une image du maillage urbain fonctionnel du territoire wallon. Plusieurs éléments sont ainsi mis en évidence :

- l'importance fonctionnelle des communes d'**agglomérations urbaines** comme Liège, Charleroi et Mons. La commune-centre constitue le haut de la hiérarchie et, étant donné son degré d'équipement, rayonne certainement largement au-delà d'elle-même. Elle est complétée par des communes d'agglomération équipées plus faiblement mais en complémentarité en tant que pôles secondaires ou d'appui. L'équipement de ces communes périphériques est aussi lié à leur urbanisation morphologique, soit une densité d'habitants suffisante et qui assure la viabilité des services ;

³³ Mais non « perturbées » par les périodes de « confinements » liées à la crise sanitaire en 2020/2021.

- des **complémentarités territoriales** entre communes bien équipées situées à proximité parfois dans une continuité urbanisée (agglomération). Il s'agit par exemple de Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve où les fonctions de services supérieurs se répartissent dans les deux entités : Wavre complète Ottignies-Louvain-la-Neuve sur les fonctions de commerces et de gouvernance. Cette complémentarité est évidemment renforcée par la proximité géographique des centres de services et d'emploi et les moyens mis à disposition des populations/travailleurs pour les relier efficacement ;
- le maillage de territoires à moindre densité d'activités humaines par exemple, **des communes-bourgs et des petites villes** en particulier au sud du Sillon Sambre-et-Meuse. Il s'agit notamment d'Arlon et Marche-en-Famenne en haut de la hiérarchie en services et en emploi, complétées par Virton, Dinant, Ciney et Spa, puis par Bastogne, Chimay et Florennes et enfin par des communes de degré III avec un certain niveau d'emploi comme Libramont-Chevigny et Malmedy. Enfin, des communes de degré III en services telles que Florenville, Bouillon, Neufchâteau, Bertrix, Saint-Hubert, Vielsalm, Rochefort et Philippeville complètent le maillage pour subvenir à certains besoins des populations environnantes en services de niveau supérieur (école secondaire, polyclinique, bibliothèque, petits centres commerciaux avec commerces d'achats courants ou semi-courants).

Cette analyse spatiale du maillage urbain confirme que le degré d'équipement n'est qu'une composante du rayonnement des entités sur les espaces habités alentours et donc sur la façon dont les équipements sont utilisés par les externes à la commune.

L'exercice développé dans ce *Working Paper* n'est pas sans limites.

Parmi celles-ci et comme déjà évoqué, les analyses sont effectuées au niveau communal par souci de disposer de données suffisantes. L'avantage est de proposer une typologie des communes, soit le niveau de gouvernance local de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Cependant, la réalité des dynamiques urbaines est complexe et pas toujours bien appréhendable à cette échelle. Le décalage entre les limites communales et les limites de polarités implique des biais dans les analyses effectuées à l'échelle communale. Ces biais sont plus ou moins forts en fonction des configurations urbaines et du découpage administratif (dû notamment à la fusion des communes).

L'absence d'analyses infracommunales de la localisation précise des équipements et de l'emploi sur les territoires communaux affaiblit la prise en compte des distances réelles entre ceux-ci : afin de mettre en évidence l'urbanisation fonctionnelle du territoire et de prendre en compte l'enjeu d'une mobilité de plus courtes distances (baisse de la demande en mobilité, surtout carbonée) par exemple, cette échelle de la commune apparaît moins pertinente comme l'ont montré des travaux précédents de l'IWEPS, particulièrement au sein de communes de grande superficie où on trouve un centre bien équipé et des villages satellites plus ou moins équipés à différentes distances (Charlier, Reginster, 2021 ; Charlier, Juprelle, 2022 ; Charlier, Reginster, 2022).

Des équipements de certaines communes d'agglomération ou de polarités fort proches au sein de deux communes différentes sont certainement mutualisés/complémentaires dans les faits et concourent au même rayonnement (effets d'agglomération). Un exercice complémentaire peut dès lors être réalisé pour mettre en évidence le rayonnement spécifique de ces mutualisations (pôle d'agglomération, bipôle...). C'est notamment le cas pour des parcs d'activités transcommunaux comme entre Ottignies-Louvain-la-Neuve et Mont-Saint-Guibert. Ce type d'analyse peut être entre autres développé à des échelles infrarégionales, en particulier dans le cadre de la mise en place de projets de territoires supracommunaux où une connaissance plus fine des réalités et dynamiques territoriales est nécessaire.

Concernant le développement économique, en lien avec l'objectif régional de développement socio-économique et de l'attractivité territoriale, on peut également se placer au niveau des acteurs économiques qui recherchent une localisation sur le territoire wallon et la façon dont ils vont choisir la localisation optimale pour leur activité économique en prospectant sur des zonages plus larges que les communes individuelles. Dans cet objectif, la commune n'est pas nécessairement la bonne échelle d'analyse : des facteurs de localisation supra-communaux peuvent intervenir aussi bien que des facteurs communaux ou infracommunaux. Il s'agit donc bien d'un secteur très particulier à diagnostiquer qui requiert des analyses multiscalaires.

Il est donc difficile de définir un niveau géographique pertinent répondant à tous les objectifs/usages potentiels.

La question de l'échelle d'analyse pour identifier l'attractivité de certaines entités est primordiale et influence les résultats. Cependant les différentes fonctions du territoire répondent à des logiques spatiales variées et l'enjeu se complexifie lorsqu'on cherche à identifier des multifonctionnalités. L'échelle d'analyse est surtout liée à la question de l'usage et, donc, de ce que l'on souhaite faire des résultats. À quoi vont-ils servir ? Pour des mesures statistiques, pour des choix politiques ou autres ?

Les différentes fonctions sur un territoire peuvent être complémentaires, voire développer des effets d'entraînement. Il est donc souvent inadéquat de les cloisonner complètement en termes d'approche. Parmi les autres limites à l'exercice développé par l'IWEPS, il faut noter une certaine redondance dans les indicateurs utilisés pour mettre en évidence l'intensité des communes sur les trois principales fonctions. En particulier entre la fonction économique/emploi et les services à la population, l'emploi lié aux services à la population est comptabilisé également dans le degré d'activité économique, alors qu'il est considéré (de manière indirecte) dans l'approche sur les services à la population. Une piste pour distinguer les types d'emploi est d'étudier plus précisément les sphères présentielle et productive qui sont abordées dans ce travail sous forme cartographique.

Une des limites principales est donc l'absence de données d'emploi au niveau infracommunal. Dans ce cadre, la statistique publique doit pouvoir être développée davantage pour mettre en place une base de données géographiques des unités d'établissements (entreprises privées et fonction publique) avec des données sur les secteurs d'activité et l'emploi au lieu de travail. Ces données permettraient notamment la localisation précise de l'emploi sur le territoire et faciliteraient dès lors l'organisation des déplacements liés au travail.

L'approche développée ici basée sur l'offre de fonctions des communes est une mesure indirecte de leur caractère polarisant. Elle pourra être complétée en partie par un travail d'identification des aires d'influences pour différents types de fonctions pour lesquelles des données de déplacements sont disponibles (au moins à l'échelle communale). Un travail spécifique mobilisant des données administratives domicile-travail et domicile-écoles secondaires est justement en cours à l'IWEPS, en complément à la construction de bassins de consommation identifiés par le SEGEFA-ULiège (SPW, 2021). Il permettra de mettre en évidence les communes les plus autonomes et inversement les plus dépendantes sur ces deux fonctions et d'envisager une identification de bassins rassemblant des communes qui ont plus de relations entre elles qu'avec le reste du territoire. Ces analyses sont également utiles pour mieux gérer la demande en mobilité et l'adapter pour qu'elle réponde mieux aux objectifs de la vision FAST2030.

6. Conclusions

Les travaux réalisés dans cet exercice sont construits au niveau géographique communal. Par ailleurs, un exercice de caractérisation des polarités résidentielles selon leur équipement en services à la population a été antérieurement réalisé par Charlier et Reginster (2022). L'objectif de la présente étude est de **compléter cette analyse sur l'équipement des polarités en services par d'autres fonctions polarisantes, notamment l'emploi et le tourisme, en utilisant des données facilement mobilisables et une méthodologie transparente et reproductible**. Les données sur la localisation de l'emploi et des activités économiques n'étant pas disponibles pour l'ensemble de la Wallonie à une échelle infracommunale, **l'échelle communale** a donc été privilégiée, avec les difficultés inhérentes à ce découpage géographique pour l'objectif assigné. L'approche à l'échelle communale a ses limites pour mettre en évidence le fait urbain et son influence sur les territoires alentour. C'est une difficulté qui s'ajoute à celle de vouloir synthétiser en un exercice des dynamiques multisectorielles ayant des logiques spatiales variées et multiscalaires.

Cet exercice se rapproche de ce que l'on appelle la hiérarchie urbaine, soit un classement des entités (communes/centralités) en fonction de leur niveau d'équipement/services (urbanisation fonctionnelle) et leur rayonnement (aire d'influence). Dans nos développements, les aires d'influence ne sont pas définies car elles nécessitent la mobilisation de données de flux spécifiques et sont propres à chaque fonction, donc difficilement synthétisables. Le rayonnement est approché indirectement par le degré d'équipement des communes et par une quantification de l'emploi par commune.

Cette typologie des communes wallonnes selon leurs degrés d'équipements socio-économiques permet prioritairement d'alimenter les réflexions relatives à la structure territoriale de la révision du SDT, soit le projet de territoire pour la Wallonie. En particulier, elle permet de mettre en évidence les pôles en situation existante. **Traitant de la répartition des équipements sur le territoire, elle invite entre autres à se questionner de manière prospective sur plusieurs éléments interconnectés :**

- **l'équité de l'organisation territoriale par rapport à son efficience** (en termes de coûts financiers et environnementaux et de consommation de ressources (énergétiques, matérielles...)). Est-il possible, par un maillage territorial adéquat et au vu de l'état étalé actuel du territoire wallon, d'assurer à toutes et tous des conditions d'accès aux biens et aux services d'intérêt général, qu'il s'agisse des infrastructures de transport, de l'accès aux services sociaux et de santé, à l'éducation ou à la culture, voire à l'emploi et aux divers avantages de la vie en société³⁴ ? À quel coût pour la collectivité et les ménages ? Les pouvoirs publics ont-ils les capacités financières de mailler le territoire en services et équipements supplémentaires à des coûts raisonnables ou encore de permettre à toute la population de se déplacer vers ces services avec des moyens abordables et non polluants ?
- **la gouvernance supra-communale**. Quelles collaborations et complémentarités existent ou peuvent être mises en place entre des communes voisines, au sein et entre les agglomérations, de tailles et de types différents afin notamment d'améliorer l'accès des populations aux fonctions et de limiter les coûts pour les finances publiques ?
- **la maîtrise de la mobilité** : réduction de la demande en mobilité, transfert modal vers une mobilité bas carbone/basse énergie et maintien des capacités de déplacements de la population vers les activités essentielles.

³⁴ Dérivé de la définition de l'équité territoriale de : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/equite-territoriale>

Le maillage urbain de la Wallonie mis en évidence est le reflet de l'organisation territoriale actuelle et héritée, basée notamment sur une prédominance marquée des déplacements en voiture individuelle sur une grande majorité du territoire (Charlier et Juprelle, 2022). Ces déplacements sont de plus en plus complexes et diffus par rapport au schéma traditionnellement plus monocentrique de déplacements périphérie-centre. Les aires d'influence actuelles des lieux centraux bien équipés, reflet des habitudes et possibilités de déplacements, sont dès lors plus difficiles à synthétiser et à organiser.

Comme bien d'autres avant eux, les travaux de Charlier et Reginster (2022) et Charlier et Juprelle (2022) mettent en évidence les faiblesses de l'organisation actuelle pour répondre aux enjeux territoriaux (en particulier l'équité territoriale et l'efficacité énergétique et environnementale de la mobilité et de la consommation foncière). Après 60 ans de relâchement des contraintes de mobilité lié à l'abondance de pétrole bon marché et à l'intensification de l'usage de la voiture, le développement de notre territoire est à présent confronté à des contraintes énergétiques et environnementales³⁵ ayant un fort impact sur la capacité des ménages à se déplacer de la même façon. Cette contraction des mobilités, en particulier pour les ménages qui ont moins de moyens/ressources, pose l'enjeu prospectif de l'accessibilité aux fonctions et à l'emploi des populations/travailleurs et de leur maillage territorial adéquat.

Les réponses à apporter pour faire face à cette problématique doivent faire partie d'une stratégie territoriale pour la Wallonie et ses territoires en tenant compte des types de polarisation des fonctions, de la diversité des usagers et des types d'acteurs faisant les choix de localisation (secteur public/privé). Comme cela a été décrit, les services répondent à une polarisation de proximité alors que l'emploi implique des flux plus diffus et plus longs qui sont plus difficilement reconfigurables (des origines multiples pour des destinations multiples et pas souvent centrales). Pour certains postes de travail, les flux peuvent être partiellement réduits grâce au télétravail (Charlier et Juprelle, 2022). La contraction de la mobilité, attendue (enjeu prospectif) et en partie souhaitée par la vision FAST2030 (réduction de la demande de mobilité et des déplacements fossiles), invite à repenser le maillage du territoire en lieux de services et d'emploi et à faciliter la manière dont la population peut s'y rendre à des coûts financiers, temporels et environnementaux raisonnables. Le maillage actuel des villes et villages, mettant à disposition des citoyens des fonctions essentielles, devrait dès lors être reconfiguré, complété, intensifié, en tenant compte de la complémentarité des lieux centraux (polycentrisme) et de leur accessibilité. Pour chaque catégorie de services, la question du maillage minimal du territoire acceptable pour la population doit être posée dans le but de garantir à tous les citoyens l'accès aux fonctions dont ils ont besoin et en particulier à l'emploi (équité territoriale). La question de l'accessibilité à l'emploi se pose à la fois pour le travailleur mais aussi pour l'employeur. Ce dernier nécessite de disposer de main-d'œuvre à relative proximité, mais il a également des besoins en termes de transports de marchandises entrantes et sortantes auxquels sa localisation sur le territoire doit pouvoir répondre, afin d'assurer sa compétitivité dans une économie bas carbone.

Cette réorganisation du territoire doit s'appuyer sur des moyens de transport sobres en énergie/matériaux et abordables pour l'ensemble de la population. Au vu des coûts collectifs et individuels du transport en voiture particulière, il s'agit de s'appuyer plus fortement sur les infrastructures de transport existantes alternatives à la voiture, principalement le réseau ferré. Ce réseau, dont l'offre pourrait être largement améliorée, est à compléter par des lignes de bus, du transport à la demande, des

³⁵ Ces contraintes sont : les limites physiques de la Terre en ressources énergétiques et matérielles face à une forte demande, liée notamment aux transitions et aux croissances économique et démographique, aux exigences de neutralité carbone pour limiter les dérèglements climatiques, à l'atténuation des impacts environnementaux de nos modes de consommation et production et à l'adaptation de nos modes de vie et du territoire aux dérèglements climatiques.

réseaux cyclables (entre lieux centraux, entre les lieux centraux et leurs aires d'influence, dans les lieux centraux) et de nouvelles façons de partager des (nouveaux) moyens de transport (voitures et autres types de véhicules légers notamment). La stratégie régionale de mobilité (SRM) des personnes (Gouvernement wallon, 2019c) est d'ailleurs totalement dans cette vision avec son orientation stratégique visant l'organisation de l'accessibilité à l'ensemble du territoire par un réseau hiérarchisé. Le point GIV10 de la SRM (page 34) vise d'ailleurs à « *Connecter les pôles wallons entre eux et le territoire aux pôles* »³⁶.

Lutter contre l'étalement urbain et veiller aux localisations des nouveaux logements dans ou à proximité des entités déjà bien équipées ou que l'on prévoit d'équiper sur la base d'une vision éclairée contribue à renforcer l'équité territoriale et à réduire la demande en mobilité. La mise en place d'une telle stratégie permet en outre de rendre le territoire plus résilient face à des augmentations de prix des ressources énergétiques et matérielles (minerais, terres rares, semi-conducteurs...) ou à leur pénurie et de rendre la Wallonie géopolitiquement moins dépendante de l'extérieur. Afin d'assurer la cohésion sociale et territoriale, elle se doit d'être socialement juste (Charlier et Juprelle, 2022).

La mise en évidence des communes les mieux équipées en services et emploi et la prise en compte des enjeux prospectifs liés à la mobilité bas carbone/basse énergie dans le cadre d'une transition juste sont les contributions de l'IWEPS à la définition d'un projet de territoire.

³⁶ « *La complémentarité entre territoires doit être favorisée dans le respect de leurs spécificités, en s'appuyant sur la structure multipolaire et sur le maillage des villes et des villages. Afin de lutter contre les disparités territoriales, il est nécessaire de mieux articuler les territoires isolés à la structure multipolaire de la Wallonie, en particulier au sud de l'axe Sambro-Mosan. (...) Les transports collectifs constituent les alternatives les plus intéressantes pour relier les pôles entre eux en raison de leur performance potentielle sur les plans économique et environnemental en regard de leur capacité. Il est donc logique qu'ils constituent le cœur de l'offre structurante en reliant les pôles et les communes entre eux. Dans la perspective de maîtriser la mobilité, la priorité sera donc accordée à consolider, renforcer ou développer une offre de transport structurante et collective performante entre tous les pôles et toutes les communes. L'ensemble des liaisons entre pôles et entre communes et pôles constitue le réseau structurant. Ce réseau comprend l'offre ferroviaire structurante complétée par des liaisons structurantes en transport collectif. Il s'appuie sur la structure territoriale du SDT. Le choix de ce pôle de destination sera déterminé d'une part en lien avec les attentes des communes et d'autre part, sur base de l'objectivation de la demande de mobilité.* » (SRM, page 34).

7. Références

Belfius, 2018. Typologie socio-économique des communes – 2017, Wallonie & Bruxelles, Belfius Research, mars 2018, 48 p. Consultable :

https://research.belfius.be/wp-content/uploads/2018/06/Typologie-des-communes-FR_tcm_78-150618.pdf

Bruggeman D., Courtois X., Defer V., Haine M., Nouri M., Nyns S., Quériat S., Cawoy V., Decroly J.-M., Diekmann A. et Schmitz S., 2022. Fiches touristiques, Recueil – Volume 1, Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), Wallonie, 170 p.

Bruggeman D., Courtois X., Defer V., Haine M., Quériat S., Cawoy V., Decroly J.-M., et Schmitz S., 2021. Rapport scientifique final 2021 de la recherche R4 : tourisme et territoire : gérer le passé pour préparer l'avenir, Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), Wallonie, 159 p.

Calay V. et Claisse F., 2022. Flambées des prix de l'énergie : vers une (re)politisation de la question énergétique ?, Nouvelles des Possibles de l'IWEPS n°4, octobre 2022, Namur, 20p. <https://www.iweeps.be/publication/flambee-des-prix-de-lenergie-vers-une-repolitisation-de-la-question-energetique/>

CAPRU, 2007. De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne, étude du CAPRU-FusaGx pour le SPW Environnement, disponible à la page : <http://www.capru.be/de-nouveaux-crit%C3%A8res-de-ruralit%C3%A9-pour-la-r%C3%A9gion-wallonne>

Caumont D. et Silvester I., 2017. « Chapitre 5. Comment construire et valider une typologie », Analyse des données, Dunod, pp. 161-198.

CGT et IWEPS, 2022. Score de touristicité des communes de Wallonie - note méthodologique, 4 p, disponible sur <https://owt.tourismewallonie.be/>

Charlier J. et Juprelle J., 2020. Mesures de l'accessibilité géographique du territoire wallon selon différents moyens de transport : première application aux gares, *Working Paper* de l'IWEPS n°30, Février 2020, 54 p. <https://www.iweeps.be/publication/mesures-de-laccessibilite-geographique-territoire-wallon-selon-differents-moyens-de-transport-premiere-application-aux-gares-ferroviaires/>

Charlier J. et Juprelle J., 2022. Interaction mobilité/aménagement du territoire en Wallonie dans une perspective de transition juste, *Working Paper* de l'IWEPS n°34, Mars 2022, Namur, 110p.

Charlier J. et Reginster I., 2021. Les polarités de base – Des balises pour identifier des centralités résidentielles en Wallonie, *Working Paper* de l'IWEPS n°32, Namur, 54p. <https://www.iweeps.be/publication/les-polarites-de-base-des-balises-pour-identifier-des-centralites-urbaines-et-rurales-en-wallonie/>

Charlier J. et Reginster I., 2022a. Typologie des polarités résidentielles selon leur niveau d'équipement en services et leur accessibilité bas carbone/basse énergie, *Working Paper* de l'IWEPS n°36, Namur, 70p. <https://www.iweeps.be/publication/typologie-des-polarites-residentiellesselon-leur-degredequipement-en-services-etleur-accessibilite-bas-carbone-basse-energie/>

Charlier J. et Reginster I., 2022b. Assurer l'accès de la population wallonne aux distributeurs de billets – Éléments d'analyses géographiques, Rapport de recherche n°49 de l'IWEPS, Octobre 2022, Namur, 69p.

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), 2016. « Une approche par sphères pour résumer les trajectoires économiques des territoires », dans Rapport 2016 : Emploi et Territoires, France, Article 35

CPDT (collectif), 2011. Diagnostic territorial de la Wallonie, SPW, 287 p.

CPDT (collectif), 2018. Schéma de Développement du Territoire : Contribution de la CPDT à l'analyse contextuelle, Notes de recherche n°74, mars 2018, Région wallonne, 101 p.

CPDT (collectif), 2022. Expertise 2 : Analyse contextuelle 2021 du Schéma de développement du Territoire (SDT), Rapport final, Février 2022, 121 p.

De Maesschalck F. & Van Hecke E., 2018. "Uitrustingsgraad van de vlaamse gemeenten 2018, een typologie", Leuven: Vlaams-Brabant, 55 p.

De Maesschalck F. & Van Hecke E., 2019, Uitrustingsgraad en positie in een stadsgewest, Ruimte & Maatschappij, 10 (4), 39-50, 12 p.

Dijkstra L. and Poelman H., 2014. "A harmonized definition of cities and rural areas: the new degree of urbanization", Regional Working Paper, WP 01/2014, European Commission, Regional and Urban Policy, 28p.

Ermans T., 2019. Les ménages bruxellois et la voiture, Focus n°32 de l'IBSA, juin 2019, Bruxelles, 10p.

FEGEPRO (collectif sous la dir. de Mérenne-Schoumaker B. et Barthélemi A.), 2021. L'accès aux fonctions et l'aménagement des territoires face aux enjeux de notre société, GEO 85, Edition de la fédération des professeurs de géographie de Belgique francophone, 160 p.

Gouvernement wallon, 2019a. Schéma de Développement du Territoire (SDT), adopté par le Gouvernement wallon le 16 mai 2019 et publié au Moniteur belge du 12 décembre 2019 puis retiré par arrêté du 9 février 2022, Wallonie (Belgique), 145 p.

Gouvernement wallon, 2019b. Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024.

Gouvernement wallon, 2019c. SRM-Volet I – Mobilité des personnes - 10 orientations stratégiques et 35 chantiers pour mettre en œuvre la vision FAST 2030, adoptée par le GW le 09/05/2019. Disponible en ligne : <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/politique-de-mobilite-regionale-wallonne/strategie-regionale-de-mobilite.html>

Halleux, J.-M., Derwael, F. ; Merenne-Schoumaker, B., 1998 Typologie des communes selon leur degré d'urbanisation In Merenne-Schoumaker, Bernadette ; Van der Haegen, H. ; Van Hecke, E. (Eds.) Monographie « Urbanisation » 11A - Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991.

Halleux J.-M., Bianchet B., Maldague H., Lambotte J.-M., Wilmotte P.-F., 2019, Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires. Courrier hebdomadaire du CRISP 2019/37-38 (n° 2442-2443), pages 5 à 118.

Halleux J.-M., Treffer M., Maldague H., 2021. Polycentricity and multipolarisation of urban outskirts: From polycentric urban region to megapolitan region, In Cities, 119 (103390), p. 1-12

INSEE première n° 1814 (sept 2020) : L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales

Lambotte J.-M., Leclercq A. et Bazet-Simoni C. sous la direction scientifique de Devillet G., Hanin Y. et Vandermotten C. (CPDT), 2011. Structure fonctionnelle du territoire wallon : Hiérarchie urbaine et

aires d'influence, Note de recherche 25, Conférence Permanente du Développement Territorial, Wallonie, novembre 2011, Région wallonne, 54 p.

Louis V., Paque R., Reginster I., 2019, Parcs d'activités économiques en Wallonie : répondent-ils aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises ? Reflets et Perspectives de la vie économique, 2019/3 (Tome LVII), pages 11 à 24.

Mérenne-Schoumaker B., 2002. La localisation des industries, enjeux et dynamiques, Presses Universitaires de Rennes, 246 p.

Mérenne-Schoumaker B., 2008. Géographie des services et des commerces. Presses Universitaires de Rennes, 255 p.

Rader Olsson A. & Cars G. 2011. Polycentric spatial development: institutional challenges to inter-municipal cooperation. Jahrb Reg wiss 31, 155 (2011). <https://doi.org/10.1007/s10037-011-0054-x>

SPF M&T, 2019. Enquête Monitor sur la mobilité des Belges en 2017. Décembre 2019. Disponible en ligne : https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite_en_chiffres/enquetes_sur_la_mobilite_des_belges/monitor

SPW, 2021. Projet d'actualisation du Schéma Régional de Développement Commercial – Livrable IV, rapport confidentiel rédigé par UPcity, le SEGEFA, l'IGEAT, Agora et Xirius pour SPW-DGO6-Direction des implantations commerciales.

Vanderstraeten L. & Van Hecke E., 2019, Les régions urbaines en Belgique, Belgeo – Revue belge de géographie, 2019/1 <https://journals.openedition.org/belgeo/32246>

Van Hecke E., Halleux JM., Decroly J.-M., Mérenne-Shoumacker B., 2009. Noyaux d'habitat et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée, Bruxelles ; SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie, Enquête socio-économique 2001, Monographie n°9

Van Hecke E., 1998. Actualisation de la hiérarchie urbaine en Belgique dans Bulletin du Crédit Communal, n° 205, 1998/3, pp. 45-76

8. Annexes

Un fichier tableur des communes avec leurs équipements en services et les éléments constitutifs de la typologie est disponible en téléchargement.

8.1. ANNEXE 1 : TABLEAU DE LA TYPOLOGIE DES COMMUNES

Code INS commune	Nom commune	Province	Degré Services	Degré économique	Touristicté 2019	Typologie Services-Economie
52011	CHARLEROI	HAI	1	1	Très haut	I - I
53053	MONS	HAI	1	1	Très haut	I - I
57081	TOURNAI	HAI	1	1	Très haut	I - I
57096	MOUSCRON	HAI	1	1		I - I
62063	LIÈGE	LIE	1	1	Très haut	I - I
92094	NAMUR	NAM	1	1	Très haut	I - I
61031	HUY	LIE	1	2		I - II
81001	ARLON	LUX	1	2		I - II
83034	MARCHE-EN-FAMENNE	LUX	1	2		I - II
58001	LA LOUVIÈRE	HAI	1			I -
63079	VERVIERS	LIE	1			I -
25072	NIVELLES	BW	2	1		II - I
25121	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	BW	2	1		II - I
62051	HERSTAL	LIE	2	1		II - I
25014	BRAINE-L'ALLEUD	BW	2	2		II - II
51004	ATH	HAI	2	2		II - II
52021	FLEURUS	HAI	2	2		II - II
57094	LEUZE-EN-HAINAUT	HAI	2	3		II - III
63072	SPA	LIE	2	3	Très haut	II - III
85045	VIRTON	LUX	2	3		II - III
91030	CINEY	NAM	2	3		II - III
91034	DINANT	NAM	2	3	Très haut	II - III
25048	JODOIGNE	BW	2			II -
51067	ENGHIEN	HAI	2			II -
52015	COURCELLES	HAI	2			II -
52025	GERPINNES	HAI	2			II -

53014	BOUSSU	HAI	2			II -
53070	SAINT-GHISLAIN	HAI	2			II -
55004	BRAINE-LE-COMTE	HAI	2			II -
55040	SOIGNIES	HAI	2			II -
56016	CHIMAY	HAI	2			II -
58002	BINCHE	HAI	2			II -
62003	ANS	LIE	2			II -
62038	FLÉRON	LIE	2			II -
62096	SERAING	LIE	2			II -
64074	WAREMME	LIE	2			II -
82003	BASTOGNE	LUX	2		Très haut	II -
92003	ANDENNE	NAM	2			II -
92142	GEMBLOUX	NAM	2			II -
93022	FLORENNES	NAM	2			II -
25112	WAVRE	BW	3	1	Très haut	III - I
62118	GRÂCE-HOL-LOGNE	LIE	3	2		III - II
25110	WATERLOO	BW	3	3		III - III
63035	HERVE	LIE	3	3		III - III
63049	MALMEDY	LIE	3	3	Très haut	III - III
84077	LIBRAMONT-CHEVIGNY	LUX	3	3		III - III
25023	COURT-SAINT-ETIENNE	BW	3			III -
25031	GENAPPE	BW	3			III -
25050	LA HULPE	BW	3			III -
25084	PERWEZ	BW	3			III -
25091	RIXENSART	BW	3			III -
25105	TUBIZE	BW	3			III -
51069	LESSINES	HAI	3			III -
52010	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	HAI	3			III -
52012	CHÂTELET	HAI	3			III -
52018	FARCIENNES	HAI	3			III -
52022	FONTAINE-L'EVEQUE	HAI	3			III -
52048	MONTIGNY-LE-TILLEUL	HAI	3			III -

52055	PONT-A-CELLES	HAI	3			III -
53020	DOUR	HAI	3			III -
53028	FRAMERIES	HAI	3			III -
53065	QUAREGNON	HAI	3			III -
53068	QUIEVRAIN	HAI	3			III -
53082	COLFONTAINE	HAI	3			III -
55035	LE RCEULX	HAI	3			III -
55050	ECAUSSINES	HAI	3			III -
55086	MANAGE	HAI	3			III -
56001	ANDERLUES	HAI	3			III -
56005	BEAUMONT	HAI	3			III -
56022	ERQUELINNES	HAI	3			III -
56078	THUIN	HAI	3			III -
57003	ANTOING	HAI	3			III -
57064	PÉRUWELZ	HAI	3			III -
57097	COMINES	HAI	3			III -
58004	MORLANWELZ	HAI	3			III -
61003	AMAY	LIE	3			III -
62009	AYWAILLE	LIE	3		Très haut	III -
62022	CHAUDFON- TAINE	LIE	3			III -
62032	ESNEUX	LIE	3			III -
62079	OUPEYE	LIE	3			III -
62093	SAINT-NICOLAS	LIE	3			III -
62099	SOUMAGNE	LIE	3			III -
62100	SPRIMONT	LIE	3			III -
62108	WISE	LIE	3			III -
62120	FLÉMALLE	LIE	3			III -
63003	AUBEL	LIE	3			III -
63020	DISON	LIE	3			III -
63046	LIMBOURG	LIE	3			III -
63058	PEPINSTER	LIE	3			III -
63073	STAVELOT	LIE	3		Très haut	III -
63076	THEUX	LIE	3			III -

63084	WELKENRAEDT	LIE	3			III -
63088	PLOMBIÈRES	LIE	3			III -
64034	HANNUT	LIE	3			III -
81004	AUBANGE	LUX	3			III -
82032	VIELSALM	LUX	3		Très haut	III -
83012	DURBUY	LUX	3		Très haut	III -
84009	BERTRIX	LUX	3			III -
84010	BOUILLON	LUX	3		Très haut	III -
84043	NEUFCHÂTEAU	LUX	3			III -
84059	SAINT-HUBERT	LUX	3			III -
85011	FLORENVILLE	LUX	3		Très haut	III -
85046	HABAY	LUX	3			III -
91013	BEAURAING	NAM	3			III -
91114	ROCHEFORT	NAM	3		Très haut	III -
91141	YVOIR	NAM	3			III -
92035	EGHEZEE	NAM	3			III -
92048	FOSSES-LA-VILLE	NAM	3			III -
92054	GESVES	NAM	3			III -
92137	SAMBREVILLE	NAM	3			III -
92140	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	NAM	3			III -
93014	COUVIN	NAM	3			III -
93056	PHILIPPEVILLE	NAM	3			III -
25068	MONT-SAINT-GUIBERT	BW		3		- III
55085	SENEFFE	HAI		3		- III

8.2. ANNEXE 2 : TABLEAU DES COMMUNES LES PLUS TOURISTIQUES ET SCORE DE TOURISTICITÉ 2019

Code INS	Communes	Score de touristicité 2019
84010	Bouillon	10,0
62063	Liège	10,0
63073	Stavelot	10,0
83031	La Roche-en-Ardenne	9,8
63072	Spa	9,8
91114	Rochefort	9,8
83012	Durbuy	9,8
91143	Vresse-sur-Semois	9,7
92094	Namur	9,7
91034	Dinant	9,7
82032	Vielsalm	9,5
63080	Waimes	9,5
52011	Charleroi	9,5
56029	Froidchapelle	9,5
53053	Mons	9,5
63049	Malmedy	9,3
82014	Houffalize	9,3
85011	Florenville	9,3
83055	Manhay	9,3
62009	Aywaille	9,3
57081	Tournai	9,3
82003	Bastogne	9,2
25112	Wavre	9,2

Source : CGT et IWEPS sur base de OWT- DG - Statbel



Wallonie



Iweps

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>

in



f

2022